RÉSONANCES ÉLEVAGE

ACTUALITÉS

ECONOMIE
Valoriser les viandes du massif alpin p. 10

L'élevage régional face à la crise du Coronavirus p. 4

Bulletin des Filières d'élevage en Provence Alpes Côte d'Azur
Numéro 22 - juin 2020

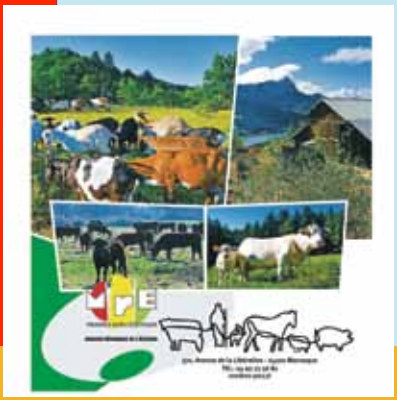

SOMMAIRE

ÉDITO

- Dominique Gueytte p.3

ACTUALITÉ

- L'élevage régional face à la crise du Coronavirus p. 4
- Valoriser les viandes du massif alpin p. 10
- La SICA le Montagnard, le développement d' une filière d'excellence p. 15
- Un jambon séché à l'air libre en haute montagne p. 16
- Analyse des conséquences de l'exposition au risque de prédation par le loup sur les élevages ovins de la région p. 20
- Observatoire de l'installation ovine en Provence-Alpes-Côted'azur p. 28
- Mieux connaître les éleveurs caprins livreurs de lait en AOP Banon p. 32
- Opération 4/1000 p. 39
- Journée bovine laitière régionale p. 41
- Questions à M. Kerveillant p. 44
- Que faire si j'achète un animal qui s'avère dangereux p. 46
- Dégustation du lait de montagne p. 47
- Concours de la race mérinos d'arles p. 48
- Des perspectives pour la formation à la transformation des produits p. 50
- Vers une inscription de la transhumance au patrimoine culturel immatériel p. 52
- Informations Maison Régionale de l'Élevage p. 55

RÉSONANCES ÉLEVAGE

Bulletin des filières d'élevage en Provence Alpes Côte d'Azur

ÉDITEUR

Maison Régionale de l'Elevage
Association loi 1901
Avenue de la Libération - 04100 Manosque
Tél.: 04 92 72 56 81
Email: mre@mre-paca.fr
Site: www.mrepaca.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Dominique GUEYTTE

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Frédéric DAUMAS - Samuel DONNEAUD
Marie DROUET - Vincent ENJALBERT
Nathalie ESPIE - Estelle FLESCHET
Clara JACOBS - Claire JOUANNAUX
Laurence MUNDLER – Rémi LECONTE
Patrice ROUCOLLE – Coline SABIK
Tiphaine VERDOUX

Les opinions exprimées dans les articles et interviews n'engagent que leurs auteurs et leurs structures d'appartenance.

CRÉDIT PHOTOS

OS ROSE, P. FABRE (MDT), MRE (FX. EMERY)
N.ESPIÉ (MRE), C.JACOBS (MRE), S.DONNEAUD (MRE), INTERBEV - FDO-13

CONCEPTION - IMPRESSION

SAS MOHICAN - Tél.: 06 52 55 24 28
Email : Contact@sas-mohican.com

Document réalisé avec le concours financier du Conseil Régional PACA, du Ministère de l'Agriculture, de France Agrimer et de l'Europe

Edito

Bonjour à tous,

J'espère que vous et vos proches avez pu vous prémunir et traverser du mieux possible cette crise sanitaire, gardant la santé et le moral.

J'en profite pour remercier le personnel soignant, pompiers, médecins de leur dévouement.

Cette période de confinement exceptionnelle a plongé toutes les filières d'élevage dans une gestion de crise sans précédent.

Les différentes filières de l'élevage qui étaient pointées du doigt régulièrement avant la crise, et qu'on disait responsables de tous les maux, ont su continuer de produire. On ne compte pas les initiatives individuelles ou collectives qui ont permis de commercialiser les produits, et de répondre aux attentes des consommateurs. Parfois, les prix payés aux producteurs n'ont pas été au rendez-vous, et il faudra se pencher sur la question après la crise, mais dans l'ensemble, tout le monde a joué le jeu.

Des secteurs restent marqués profondément : les fromageries qui ont du faire des stocks qu'elles ne savent pas comment commercialiser ; la filière chevreaux ; la filière bovine camarguaise et la filière équine touchées par l'arrêt des manifestations publiques, et de l'accueil du public...

J'espère surtout que cette crise nous permettra de rebondir en tirant des enseignements :

- Intérêt et services rendus par l'élevage ;
- Favoriser la commercialisation de proximité ; le lien au territoire ;
- Apprendre à anticiper les situations de crise pour mieux les surmonter ;
- Au niveau national, réfléchir à notre souveraineté alimentaire ;
- Profiter des discussions sur la PAC et ne pas oublier l'élevage, alors même que sont prévues des diminutions du budget PAC.

Un grand merci à tout le personnel de la MRE et à son directeur qui sont restés mobilisés malgré les conditions sanitaires.

Prenez soin de vous et de vos familles en continuant à respecter les gestes barrières pour que cette crise sanitaire ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

Bon été à tous, à Bientôt.

Dominique GUEYTTE
Président de la Maison Régionale de l'Élevage

L'ÉLEVAGE RÉGIONAL FACE À LA CRISE DU CORONAVIRUS

La crise n'est pas finie. Des traces durables au niveau économique et social subsisteront. Il est beaucoup trop tôt pour un bilan. Cependant la date de parution de ce bulletin, nous donne l'occasion d'un retour sur la gestion de la crise par le secteur de l'élevage et d'une tentative d'en dégager quelques enseignements.

Un premier élément à souligner est que les éleveurs font partie de ceux qui ont continué leur activité alors que le pays était quasiment à l'arrêt. Alors que les ventes se sont littéralement effondrées au début de la crise, notamment avec l'arrêt de la restauration collective et des marchés, le secteur de l'élevage s'est organisé par diverses initiatives individuelles ou collectives. Ceci a permis d'écouler la production, et de répondre à une forte demande d'approvisionnement de proximité de la part des consommateurs. Malgré tout, dans les filières viandes, on a pu constater une forte tension sur les cours, suivant en cela les tendances nationales.

Des secteurs, très touchés par l'absence de débouchés, ont dû constituer des stocks, dont on a du mal à prévoir comment ils vont être écoulés. C'est le cas notamment des fromageries du nord de la région, mais aussi des filières chevreaux et Taureau de Camargue.

Enfin, les élevages tournés vers le tourisme et l'accueil du public (comme les équins ...) ont subi directement les conséquences du confinement.

La filière porcine a su s'adapter

La crise sanitaire a impacté différemment les producteurs de porcs de la région PACA selon leur type de commercialisation, leur taille ou leur mode d'élevage.

Au niveau de la vente directe, la fermeture des marchés sur ordre du gouvernement a impacté de nombreux éleveurs de la région. Avec la vente directe à la ferme, les marchés sont une plateforme importante pour les producteurs en circuit court. L'écoulement des produits est alors devenu plus compliqué et la commercialisation a été difficile pour certains éleveurs.

Au niveau des organisations de producteurs,

Après une baisse de la demande les premières semaines la filière porcine a réussi à maintenir sa production mais la commercialisation a été difficile. Quelques salaisonniers régionaux ont fortement réduit leurs commandes. L'équilibre matière a été un véritable casse-tête en cette période de crise. Une des solutions mise en avant a été la congélation de jambons destinés à une commercialisation ultérieure. L'arrêt de la Restauration Hors Foyer a également conduit les éleveurs à rechercher en urgence des solutions de débouchés auprès d'autres entreprises. Les responsables de la filière estiment que ces nouveaux débouchés pourraient à terme être pérennisés, certaines entreprises ayant joué le jeu de la production régionale durant cette période de crise.

Au niveau des entreprises de l'agroalimentaire,

Des solutions ont été trouvées pour maintenir l'activité de la filière dans tous les corps de métier, tout en respectant les mesures à prendre pour éviter la diffusion du coronavirus. Les règles de biosécurité, déjà revues avec la grippe porcine et la Fièvre Porcine Africaine, ont été de nouveau renforcées avec le Covid-19, notamment sur les mesures barrières.

Au niveau des élevages spécialisés,

Les difficultés de commercialisation de la viande ont

impacté directement les élevages et leurs résultats économiques, principalement au niveau de l'alimentation des porcs. Les éleveurs ont rencontré des difficultés pour l'approvisionnement du soja. Certains éleveurs qui fabriquent leur aliment à la ferme (FAF), ont dû revoir et recalculer leurs formules et leurs rations en incorporant du colza et du pois à la place du soja. Ce qui impacte inévitablement les performances techniques et le coût alimentaire des élevages.

Dans le sud de la région, on a constaté de grosses difficultés pour commercialiser les porcs, et l'absence de débouchés. Le marché était à l'arrêt pour les truies de réforme que les éleveurs ont dû stocker et alimenter. Les porcs qui ne sont pas commercialisés, s'alourdissent et les élevages sont confrontés à des problèmes de place dans les bâtiments certains ont même atteint la limite de place de leur autorisation préfectorale. La densité dans les élevages a alors engendré des problèmes sanitaires.

Dans la filière ovine : des ventes maintenues mais des prix pas au rendez-vous

Après de fortes inquiétudes, l'activité de la filière ovine durant les quinze jours précédant les fêtes de Pâques a finalement été au niveau d'une année habituelle (avec même plus d'agneaux qu'en 2019 au cours de la semaine avant Pâques). Ceci a permis de vider les bergeries, contrairement aux craintes affichées par la filière suite à la forte baisse des ventes dans la semaine suivant le confinement.

Les abattoirs ont joué un rôle clé dans cette dynamique de marché, ils ont su adapter leur outil à des volumes incertains et difficiles à prévoir dans ce contexte. Ils sont tous restés ouvert et ont assuré le service d'abatage pour les grossistes comme pour la vente directe.

Dans ce contexte d'incertitude de la demande, les entreprises d'abattage ont limité leurs achats dans un premier temps. Ceci s'est accompagné d'une baisse des cours au niveau national. Dans la région, cela a été un coup dur pour les éleveurs qui préparent les agneaux pour cette période 7 à 9 mois à l'avance et n'ont donc pas eu la rémunération escomptée. Les opérateurs sisteronnais ont récemment annoncé des compléments de prix pour les éleveurs, ce qui devrait donc atténuer cette baisse.

TÉMOIGNAGE

Denis EYRAUD
Eleveur de porcs dans les Hautes-Alpes, président de la Section porcine de la MRE et président de la Sica le Montagnard

"La pandémie de Covid-19 et l'impératif de confinement a bouleversé toute la chaine de la filière porcine.

De l'élevage au transport, en passant par l'abattage et la commercialisation. Tout le monde a subi les conséquences de la crise sanitaire engendrée par le virus, à différents niveaux.

Mais, passés ces moments d'incertitudes les éleveurs se sont réorganisés et ont su trouver collectivement des solutions.

J'en profite pour remercier ici, tous les salariés de nos entreprises agroalimentaires, que ce soit les salariés des abattoirs, des organisations de producteurs, les chauffeurs de fabriques d'aliment, les salariés des salaisonneries, des boucheries, des grandes surfaces... la poursuite de l'activité a permis de limiter les dégâts. Les problèmes économiques et sanitaires actuels et à venir seront difficiles à passer mais les agriculteurs sont malheureusement habitués aux crises.

J'espère que ce Covid aura au moins permis de réfléchir sur notre façon de vivre, de voir les choses, de travailler, de consommer... "

TÉMOIGNAGE

Romain MICHEL
Eleveur à Champcella (05), sélectionneur en race Préalpes du Sud et producteur d'Agneau de Sisteron (Label Rouge et IGP)

Chaque année, je prévois de faire partir des agneaux pour Pâques.

C'est une production qui s'organise un an à l'avance afin de respecter le cahier des charges du Label Rouge IGP Agneau de Sisteron.

Avec la crise sanitaire qui est arrivée 15 jours avant Pâques, on n'a rien pu faire, les agneaux étaient déjà prêts.

Le 1er lot d'agneaux que j'ai annoncé à la coopérative a été décalé d'une semaine. Certains agneaux sont arrivés trop gros à l'abattoir par rapport aux critères du cahier des charges et ont été déclassés. Le taux de labellisation a donc été moins bon, entrainant une perte économique.

Le 2ème lot d'agneaux a carrément été vendu hors Label sans plus-value.

Des discussions sont en cours à la coopérative pour que les éleveurs en Label impactés puissent avoir un complément de prix mais pour l'instant nous n'avons rien reçu.

La commercialisation des agnelles a également été perturbée car les clients ne pouvaient pas se déplacer pour venir les acheter.

Cette diminution s'est fait sentir de manière moins marquée pour les éleveurs en circuits courts ou en vente directe.

Après Pâques, la demande est restée très dynamique (+3000 agneaux environ par semaine à Sisteron) et a été confrontée à la faible disponibilité d'agneaux dans les élevages. Conséquence, le prix payé aux éleveurs est reparti à la hausse. Les perspectives pour la filière, avec l'ouverture du ramadan et l'approche des beaux jours propices à la consommation de grillages, sont à ce jour relativement rassurantes.

De plus, les initiatives mises en place localement face à la crise restent d'actualité : négociations avec des GMS pour des référencements facilités, stratégies de vente directe basées sur des circuits divers (systèmes de drive, plateformes régionale ou départementales...).

Concernant la filière laine, celle-ci a été à l'arrêt pendant tout le temps du confinement car la production est acheminée après stockage vers l'Italie ou vers la Chine pour le traitement. Certains élevages ont rencontré des difficultés pour organiser les chantiers de tonte, notamment dans les Alpes Maritimes.

Dans la filière bovine laitière régionale : le problème des stocks de fromages !

Les collecteurs ont maintenu leurs circuits de collecte depuis le début de la crise, dans un contexte marqué par des marchés profondément désorganisés, et des ventes de produits laitiers globalement en baisse, même si ce constat a été plus favorable pour le commerce de détail. Cette situation s'est accompagnée d'une diminution du prix des produits laitiers industriels, alors que la production arrivait dans sa période de pic saisonnier.

Dans la filière régionale, parmi les deux collecteurs principaux, Sodiaal a annoncé à ses adhérents une baisse de prix, qui pourrait cependant être restituée après la crise. Du côté de Lactalis, le prix n'a pas évolué pendant la crise mais il pourrait s'orienter à la baisse avant la fin de l'année.

Les fromageries du nord de la région ont été confrontées à une forte diminution de la commercialisation, tant en direct sur site de fabrication, que vers les clients habituels. Elles ont modifié leurs fabrications pour s'orienter vers des fromages à plus longue durée d'affinage. Ceci se traduit par une forte augmentation des volumes stockés en fromages de garde de type raclette, faisant craindre aux opérateurs, d'une part la saturation des capacités de stockage, mais aussi de la possibilité de déstocker cette production lors de la période estivale. La période de déconfinement est regardée de près car elle pourrait signifier une possible reprise des ventes...
Enfin, la commercialisation des réformes et des veaux issus du troupeau laitier a fortement diminué, les animaux restant dans les

élevages, et cette mévente s'est accompagnée de surcroit d'une baisse des prix de 30 à 50 cts par kg.

La filière viande bovine des Alpes résiste plutôt bien

Comme pour les autres filières viandes, après avoir connu une intense activité dans les premiers jours du confinement, les ventes se sont effondrées lors de la semaine du 23 au 27 mars.
Elles ont ensuite redémarré timidement la semaine suivante, pour retrouver ensuite une stabilité, malgré des prix à la baisse.
Les abattoirs ont poursuivi leur activité avec une légère baisse des volumes, sauf pour les petits outils tournés uniquement vers la vente directe.

Les opérateurs régionaux, parmi lesquels la coopérative bovine, ont maintenu leur activité de collecte et sans enregistrer de diminution significative des débouchés, dans un marché forcément plus tendu que d'habitude, à la fois sur les volumes et sur les prix.
Les livraisons de broutards vers l'Italie n'ont pas été impactées, avec une demande constante malgré les difficultés rencontrées par nos voisins transalpins.

De son côté cependant, la filière camarguaise a été durement touchée car, à la difficulté de commercialisation de la viande, se sont ajoutés l'arrêt des courses camarguaises, dont c'était le début de la saison, et des accueils à la ferme.
Les éleveurs se sont organisés par des circuits de vente directe de viande.

Filière fromagère fermière : la commercialisation à réorganiser dans l'urgence

Les mesures prises par le gouvernement pour limiter la pandémie du Covid-19 affectent très diversement les différents circuits de vente des produits laitiers. D'un côté, des usines tournent au maximum de leur capacité pour répondre à une demande en hausse sur des produits de première nécessité de la grande distribution (lait, crème, beurre notamment). De l'autre, les ventes de fromages traditionnels (AOP et fromages fermiers en particulier) se sont réduites. La fermeture des écoles, puis celle des restaurants et surtout la fermeture des marchés de plein air, soumis à dérogation préfectorale pour toute réouverture, sont autant de circuits de distribution qui ont disparu en quelques jours, forçant les producteurs fermiers à s'adapter et innover.
Le positionnement spécifique des fromages fermiers, au rayon coupe en grande distribution, sur les circuits spécialisés (crémiers, épiceries fines, petits commerces de détail...) et marchés ouverts,

TÉMOIGNAGE

Sandrine HAUSER
Présidente de la section bovine de la Maison Régionale de l'Elevage

"La filière laitière régionale a relativement bien résisté, même s' il y a eu des baisses de prix chez les gros collecteurs.
La vente directe a plutôt bien marché.

En revanche, nous espérons que les fromageries pourront commercialiser dans de bonnes conditions les stocks qu' elles ont constitués."

TÉMOIGNAGE

François PHILIP
Eleveur à Guillestre, trésorier d' Interbev PACA-Corse

"Il n' y a pas eu de gros bouleversements dans la filière. Beaucoup d' éleveurs se sont tournés vers la vente directe et on peut se demander si ce n' est pas une tendance qui va se maintenir.

Après la crise sanitaire que nous traversons nous sommes dans un tournant de la filière viande. Nous devons nous mettre rapidement autour d' une table pour travailler sur une meilleure articulation entre les éleveurs, les opérateurs et les points de vente, car le consommateur recherche de plus en plus un produit local et de qualité.

Nous produisons seulement 3 % de notre consommation alors ne laissons pas passer cette chance !"

font que ces fromages sont particulièrement impactés par la crise sanitaire et la réorganisation de l'offre alimentaire qui en découle. Le consommateur s'est détourné en partie des produits fermiers, jugés haut de gamme, "plaisir" ou "festif".

L'offre proposée par les GMS s'est recentrée sur des produits "standards" en libre-service et le drive (réduction forte de la coupe). Les fromages à durée de conservation longue sont aussi moins pénalisés que ceux à durée de vie courte.

La fermeture d'une partie des marchés de plein air a amplifié les difficultés pour les fromagers fermiers, majoritairement tournés vers ce mode de commercialisation. Pour ceux restés ouverts, à la demande des mairies et après dérogation du Préfet, ils ont connu des baisses de fréquentation. A noter que la réouverture de ces marchés a été très variable selon les départements de la région.
Les ventes à la restauration ont été à l'arrêt puisque ces établissements ont été fermés par décision administrative jusqu'à début juin. La vente à la ferme s'est réduite avec la limitation des déplacements.
Les circuits spécialisés à l'expédition (crémiers, grossistes, épiceries fines...) sont également très impactés (jusqu'à 80 % de commandes en moins au plus fort de la crise).

Cette crise arrive alors que la saison de production redémarre, les trésoreries des exploitations sont exsangues ; nombreux sont les producteurs qui n'ont pas la capacité de réorienter leur production, ni les moyens de stockage.
Pour permettre d'écouler la production, des initiatives locales se sont mises en place (constitution de paniers, vente sur les réseaux sociaux, plate-forme de rapprochement consommateurs / producteurs, tournées de livraison chez des particuliers, vente au déballage, drive fermier...).
Grâce à leur capacité à s'adapter rapidement et à imaginer de nouvelles formes de commercialisation beaucoup de producteurs ont pu retrouver une partie de leur activité, avec néanmoins un surcroît de travail notable. Mais certains d'entre eux, orientés vers la vente à des intermédiaires (grossistes de Rungis par exemple), ont perdu une part significative de leur activité.

Alors que la filière fromagère est durement impactée par cette crise, le CNIEL a engagé une campagne de communication auprès des consommateurs pour les encourager à orienter leurs achats vers des fromages à la coupe / fromages de tradition et à soutenir les filières fromagères françaises.

Depuis le déconfinement on observe un redémarrage progressif de l'activité : réouverture des marchés plein air, accompagnée du respect de mesures sanitaires strictes, ventes aux intermédiaires, vente à la ferme...

Parallèlement les éleveurs tentent de réduire leur volume par différents moyens :

- Passage à la mono traite de tout ou partie du troupeau (solution à privilégier car réversible en cours de lactation et permet de retrouver une partie du volume initialement perdu),
- Réduction des apports alimentaires mais il sera très difficile de remonter le niveau de production des animaux en leur apportant à nouveau une alimentation plus riche,

TÉMOIGNAGE

Brigitte CORDIER
Fromagère fermière à Châteaux-Arnoux (04)
Présidente de la section caprine et fromagère fermière de la MRE

Cette épidémie du Coronavirus a été aussi soudaine qu'inédite. Les mesures prises par les pouvoirs publics pour y faire face ont semé le trouble dans la filière, particulièrement après l'annonce de la fermeture des marchés de plein air. Passé cet effet de surprise les producteurs ont su rebondir en mettant en place des alternatives à leurs systèmes habituels de commercialisation. Des tournées de livraison se sont organisées, des drives fermiers, la vente au déballage... autant d'initiatives qui ont permis dans de nombreux cas et dans l'urgence de faire face à la baisse des ventes mais accompagné d'un accroissement considérable du temps de travail. La solidarité et l'organisation inter-filière a aussi bien fonctionné par la constitution de paniers de produits. D'autres, malheureusement sans solutions immédiates, ont été contraints de réduire leur production. Notre inquiétude se porte sur les plus récemment installés, qui a la fragilité de leur trésorerie, s'est ajoutée l'incertitude de la vente de leurs produits.Nombreux sont les consommateurs qui se sont mobilisés pour soutenir la production locale. Chacun a pu mesurer l'importance de maintenir une production alimentaire locale. Souhaitons que cette prise de conscience persiste après la crise...

- Distribution du lait des chèvres aux chevreaux et chevrettes de renouvellement
- Report du lait par congélation du caillé, fabrication de pâtes pressées à durée de conservation plus longue. Cependant tous les éleveurs ne possèdent pas les équipements nécessaires à ces techniques de report. Et il existe également une incertitude sur l'écoulement de ces volumes après la crise.

La filière chevreau connait un pic d'activité chaque année au printemps avec le marché festif de Pâques en France et chez nos voisins italiens et portugais. Ces exportations ont été impactées fortement et précocement, les mesures de confinement en Italie ayant été mises en place, dans certaines régions, dès la fin février. D'importants stocks de chevreaux congelés se sont constitués. Pour les résorber, à des tarifs rémunérateurs, la réussite de la saison touristique des pays traditionnellement clients sera déterminante. Si la situation se dégrade et qu'il n'y a pas de perspectives de marché les abatteurs pourraient n'avoir d'autre choix que d'interrompre leur activité.

Notre unique engraisseur de chevreaux sur notre région serait alors contraint d'interrompre la collecte des animaux en ferme.

La filière équine en grosses difficultés

La filière équine reste lourdement impactée par l'épisode du Covid 19 et la mise en place du confinement qui s'est traduit par :

- La fermeture des centres équestres entraînant l'arrêt des cours, stages, ballades... et donc une forte perte du chiffre d'affaire. En effet seules les activités de pension ont bien résisté. On enregistre une perte de chiffre d'affaire de 84% pour les établissements équestres en avril 2020 par rapport à avril 2019.
- Les courses hippiques ont été arrêtées du 15 mars au 11 mai, entrainant les pertes de gains pour les entraineurs et les éleveurs pendant la période. Les entraineurs ont subi un désengagement de leurs propriétaires puisque le chiffre d'affaire des pensions a baissé de 25% en avril 2020
- L'annulation de toutes les compétitions sportives permettant d'entrainer et de valoriser leurs jeunes chevaux.
- L'arrêt des visites d'achat et de l'export suite à la fermeture des frontières
- Une perturbation de la saison de monte et d'agrément des étalons

Parallèlement, les charges d'alimentation et de personnel sont restées élevées mettant ainsi les exploitations en grande difficulté. Le gouvernement a mis en place des mesures de soutien aux entreprises, auxquelles les structures équestres peuvent prétendre : fonds de solidarité, prêts de trésorerie, chômage partiel, report de paiement... Par ailleurs, la région a ouvert un dispositif de prêt à taux zéro pour les seuls éleveurs sinistrés de la filière équine sur le site https://fuata.initiative-sud.com/. Les entraineurs des courses, les établissements équestres, les utilisateurs d'équidés de travail, sont exclus de ce dispositif.

L'ÉQUIPE
de la Maison Régionale de l'Élevage

TÉMOIGNAGE

François & Stéphen ATGER et Camille GARBET,
GAEC les Ecuries d'Aurabelle, éleveurs à Gréoux les Bains (04)

Pour les éleveurs, l'épisode du Covid-19 continue de perturber fortement la valorisation et le commerce des chevaux. Le circuit de qualifications des jeunes chevaux d'endurance qui s'appuie sur les compétitions fédérales est à l'arrêt depuis mars. Celles-ci devraient bientôt reprendre mais le calendrier est bousculé. Ce n'est pas possible de rattraper le retard et donc de qualifier tous les jeunes chevaux pour atteindre la finale nationale d'endurance à Uzès cet automne. Nous risquons de perdre une année et de voir une forte affluence de chevaux sur le marché en 2021 entrainant une chute des prix de vente. Parallèlement, le fait de conserver des chevaux pour les vendre plus tard va avoir un impact les saillies qui vont baisser car les écuries sont conçues pour accueillir un certain nombre de chevaux.

VALORISER LES VIANDES DU MASSIF ALPIN
BILAN DU SÉMINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020 À GRENOBLE

L'élevage destiné à la production de viande est très présent dans le massif alpin. Le cheptel ovin atteint les 78 000 UGB, et les vaches allaitantes représentent un effectif de 34 000 UGB. Les filières viandes des Alpes présentent d'importants atouts, en particulier des races rustiques adaptées, des systèmes de production extensifs, et des produits de qualité. Les volumes de viande produits sont peu élevés, et les bassins de consommation aux portes du massif représentent un réel potentiel de valorisation.

Afin de valoriser la production des éleveurs et de répondre à une attente des consommateurs tournée vers des produits locaux de qualité, la filière viande alpine fait preuve de dynamisme et voit se côtoyer à la fois des initiatives de structuration à l'échelle du massif ou beaucoup plus localisées, ainsi que des démarches récentes aux côtés de filières expérimentées.

Quelle que soit la production, un certain nombre de maillons restent indispensables, à commencer par l'abattage, la transformation, la logistique, mais aussi la nécessaire identification du produit.

Le contexte est aujourd'hui porteur. D'une part les éleveurs recherchent une meilleure maitrise de leur prix de vente, tandis que les débats lors des Etats Généraux de l'alimentation ont jeté les bases d'une plus juste rémunération des producteurs. Les consommateurs recherchent une provenance plus locale, appuyés en cela par nombre de collectivités.

Les acteurs des filières viande du massif ont débattu de ces questions à l'occasion du séminaire « Valoriser les viandes du massif des Alpes », le 4 février 2020 à Grenoble, organisé par le SUACI et la MRE.

LES FILIERES VIANDES DANS LE MASSIF ALPIN

Les Alpes du Nord sont une zone de production bovine laitière (les vaches laitières y représentent 42% des UGB) alors que dans les Alpes du Sud, c'est la production ovine qui prédomine. L'élevage est très extensif avec un chargement moyen de 0,6 UGB par Ha. L'évolution des cheptels entre 2000 et 2010 a été marquée par une diminution : -27% effectif bovin laitier dans le sud, -10% dans les Alpes du Nord, avec

un maintien des filières laitières structurées autour des AOP ; diminution de la filière ovine allaitante qui reste en majorité orientée vers la production de broutards à destination de l'Italie, et recul marqué de la production porcine ; en revanche, les troupeaux de petits ruminants laitiers sont en augmentation. Depuis 2014, une dynamique d'installation ovine et caprine voit le jour, ainsi qu'un développement important de la filière porcine.

Les débouchés sont en évolution. Si les filières structurées restent stables avec 35% d'éleveurs adhérents d'Organisations de Producteurs, les circuits courts poursuivent leur développement, et en particulier la vente directe au consommateur pratiquée par 22% des élevages. Enfin, on assiste à un développement important de la commercialisation vers la restauration hors domicile.

Le déséquilibre entre la production sur le massif et la consommation dans les zones urbaines en périphérie est marqué. En ne prenant que l'exemple de la région PACA, la production ne couvre que 10% de la consommation. Dans ce contexte fortement concurrentiel, l'identification des produits issus des élevages du secteur est un passage obligé pour la valorisation.

LA STRUCTURATION DES FILIERES

La question de la structuration des filières viandes a été au cœur des débats lors du séminaire. Les initiatives sont nombreuses dans le massif des Alpes, qu'il s'agisse des filières ovine, bovine ou porcine. Afin de tenter de caractériser la structuration des filières viandes du massif alpin, 14 démarches ont été étudiées en amont du séminaire, par des enquêtes réalisées par les Chambres d'Agriculture et la MRE.

Parmi les enseignements, on retiendra la diversité des initiatives de valorisation de la production, signe d'une dynamique dans le massif des Alpes. La variété tient d'abord bien sûr aux produits concernés, viandes ovine, bovine ou porcine. Elle concerne aussi l'échelle territoriale, puisque qu'elle va de l'initiative locale (Viande d'Ici dans la Drôme, Viandes du Guil et Durance dans les Hautes Alpes, ...), départementale (mangez bio Isère, Saveur de nos montagnes en Haute Savoie), jusqu'à des dimensions interrégionales (IGP Agneau de Sisteron). Et selon le territoire concerné, beaucoup ont pu compter sur un appui fort des collectivités (communes, départements, régions).

La plupart des actions de structuration sont construites autour de la création d'une marque collective destinée à identifier une production pour viser une meilleure valorisation. Les Signes Officiels de Qualité y sont peu présents, y compris le bio, et essentiellement sur des niveaux départementaux ou régionaux. Et de façon assez étonnante, l'appellation montagne elle-aussi n'est pas utilisée systématiquement. Certaines actions de structuration poursuivent cependant des objectifs différents, tels que la commercialisation du produit vers la restauration collective (collectif des éleveurs alpins, dans le 04, mangez bio Isère), ou le maintien d'une activité d'abattage locale (exemple de l'organisation d'éleveurs pour la sauvegarde de l'abattoir de Guillestre).

Les motivations des producteurs à l'initiative de ces démarches de structuration sont variables : recherche de valeur ajoutée, nouveaux débouchés, réponse à des difficultés de la filière ou des producteurs, ou volonté d'organisation.

DES INITIATIVES VARIÉES DE VALORISATION DE LA VIANDE

Commercialisation des produits vers la restauration collective	- Coopérative bovine 04/05 : valorisation de carcasses en collectivités - Mangez Bio Isère (38) - Collectif des Eleveurs Alpins (04)
Signe Officiel de Qualité ou marque collective	- IGP Agneau de Sisteron (PACA /sud AURA) - Valorisation des veaux tarins (73) - Saveur de nos montagnes (74) - Association des viandes agro pastorales 38) - Viandes du Guil et Durance (05) - Eleveurs Saveurs Isère (38) - Viande d'Ici (26) - Viande bovine Pâtur'Alp (04/05) - Viande bovine et agneau Pays de Savoie (73/74)
Démarches liées au maintien ou au développement de l'activité d'abattage	- Projet d'abattoir de Gap (05) - Abattoir des Hautes vallées (05)

Les trajectoires de tous ces projets sont très diverses, puisque certains ont été créés il y a plusieurs années, comme c'est le cas pour la viande bovine Pâtur'Alp, alors que d'autres n'ont que quelques mois d'existence (Viande d'Ici par exemple). Leur degré de dynamisme est aussi très variable, certaines étant en quasi sommeil, alors que d'autres font preuve d'une belle vitalité.

Table ronde et débat sur la structuration des filières :

Lors de la table ronde, les interventions de Ciel d'Azur (OP non commerciale ovine, 1995, 60 éleveurs, IGP Agneau de Sisteron), Viandes Agropastorales (association ovine, 2016, agneaux d'alpage), Eleveurs Saveurs Isère (association bovine, 2014, commercialisation vers les bouchers et GMS), Interviandes des Savoie (association ovine et bovine, 2 marques) ont porté sur les points suivants :

- Parmi les attentes des consommateurs, la reconnaissance d'une production locale est de plus en plus présente, notamment depuis le début des années 2010. L'identification de l'origine ont ainsi une grande importance. Les démarches de type IGP ou AOP permettent d'apporter dans ce cas les garanties de provenance. A cela s'ajoute la nécessité d'une régularité de production pour répondre à la demande toute l'année. L'exemple des agneaux d'alpage atteste qu'une production de viande très saisonnée se heurte rapidement à cette réalité.

- La gestion de la logistique pose un certain nombre de difficultés, et reste très gourmande en temps lorsqu'elle est réalisée en direct par les éleveurs. Les systèmes d'organisation qui reposent sur des partenariats avec des opérateurs économiques (entreprises d'abattage, prestataires pour la transformation, partenariat avec des abattoirs) permettent bien souvent de répondre à ces questions…

- Enfin, la recherche de plus-value est un point commun à toutes ces actions collectives, mais il y a autant de solutions que de démarches. Les plus–values annoncées vont de 5 centimes à 1 euro par kg de carcasse par rapport au cours standard, dont il faut déduire le coût des prestations d'abattage, découpe, etc… Finalement la question de la rémunération du travail du producteur reste posée.

IMPORTANCE ET FRAGILITE DES ABATTOIRS DU MASSIF

Les abattoirs sont des maillons indispensables de la filière. On en compte 21 dans les Alpes. Il s'agit en très grande majorité d'abattoirs publics. 8 d'entre eux dépassent les 500 tonnes annuelles soit 90% des abattages, parmi lesquels les abattoirs de Bonneville (Haute Savoie) et Sisteron (Alpes de Haute Provence), avec plus de 8 000 tonnes chacun. Ces équipements s'appuient en grande partie sur des entreprises d'abattage et des filières organisées. Les 13 abattoirs qui réalisent un tonnage inférieur à 500 tonnes par an, soit une moyenne de 239 tonnes par abattoir, s'adressent essentiellement à des éleveurs ou des bouchers, dans une logique de circuit court. Pour être complet, il faudrait ajouter les 23 sites d'abattage temporaires agréés à l'occasion de la fête rituelle de l'Aïd. Parmi ces outils, la plupart sont en sous réalisation par rapport à leur capacité d'abattage.

Les abattages représentent 32 651 tonnes en 2018 (14 464 t dans les Alpes du sud ; 18 187 t dans les Alpes du nord), dont 50% de bovins, 28% d'ovins et 20% de porcins.

Enfin, ces chiffres doivent aussi être replacés dans des contextes régionaux très différents, puisque les abattages en PACA s'élèvent à 14 464 tonnes (réalisés en quasi-totalité sur le massif), contre 305 000 tonnes en Auvergne Rhône Alpes, région dans laquelle l'abattage sur le massif alpin est donc peu significatif en volumes.

D'autre part, le secteur des abattoirs a vécu une situation préoccupante entre les années 2001 à 2011, avec la fermeture de 17 établissements, et une diminution de 28% des volumes abattus.

La situation semble s'être stabilisée depuis 2011, en particulier en région PACA où les volumes abattus

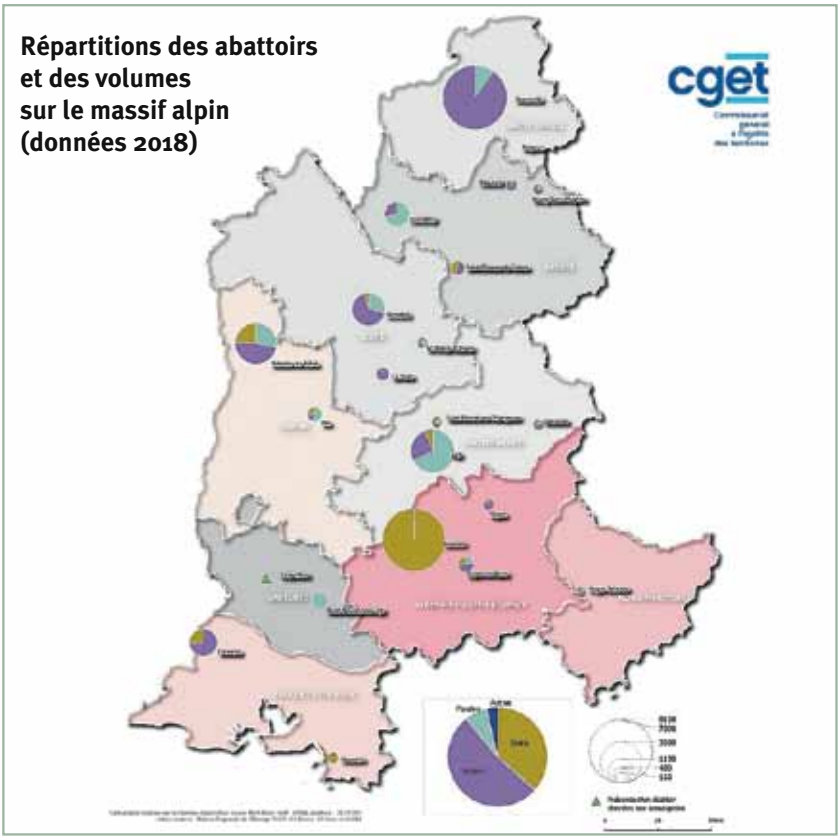

Répartitions des abattoirs et des volumes sur le massif alpin (données 2018)

correspondent aux volumes produits dans la région, ce qui tendrait à rendre les abattoirs moins dépendants des autres régions.

Une des pistes pour optimiser certaines charges dans les abattoirs pourrait être la mutualisation. Des réflexions communes sont mises en place avec succès depuis quelques années à l'échelle des départements savoyards. Elles impliquent de consacrer du temps à l'animation, et c'est pourquoi la faisabilité d'un élargissement à l'ensemble des outils du massif reste incertaine. Cependant, les attentes affichées par les abattoirs en matière de mutualisation sont nombreuses : formation des salariés, gestion des déchets et de l'énergie, partage d'expériences sur les normes sanitaires, pratiques de gestion, ainsi que dépannage et maintenance des installations…

Mais dans un premier temps, le seul fait de connaitre les abattoirs du massif afin de disposer de références est de l'avis des participants une première réussite.

TABLE RONDE ET DÉBAT SUR LES ABATTOIRS :

Lors du séminaire, une table ronde a mis en présence les abattoirs de Bourg Saint Maurice (200 t), Grenoble (2200 t), et Gap (3700 t).

Les intervenants ont d'abord insisté sur la technicité croissante dont doivent faire preuve les outils d'abattage, pour obtenir un produit irréprochable, mais aussi tout en respectant les contraintes règlementaires, et l'équilibre financier de leur structure, ainsi que les demandes croissantes dans le domaine du bien-être animal.

Afin de répondre à la demande toujours plus exigeante des éleveurs et des clients, les deux structures nord alpines ont développé une activité de découpe et mise sous-vide, l'abattoir de Grenoble ayant même développé une chaine de saucisserie et de

steaks hachés assaisonnés, ainsi que de la découpe individuelle à la demande.

Du côté de Gap, la découpe en sortie d'abattoir est réalisée uniquement pour la viande porcine, dans l'atelier de la SICA porcine Le Montagnard des Alpes. Le projet de construction d'un nouvel abattoir, bien avancé à ce jour, prévoit la construction d'un atelier de découpe destiné aussi aux autres espèces.

Parmi les perspectives, certains opérateurs ont évoqué la nécessité de bien séparer la prestation d'abattage (cœur de l'activité de l'abattoir), de la gestion de la carcasse, de l'équilibre matière et de la commercialisation (du ressort de l'entreprise d'abattage).

Enfin, parmi les perspectives qui pourraient avoir un impact sur ce secteur, l'interdiction d'utilisation du plastique à compter de 2022 fait peser un risque sur l'activité de conditionnement sous-vide.

LES ENJEUX DE LA COMMUNICATION ET DES SIGNES DE QUALITE

Un des premiers enseignements est que la valorisation des productions des Alpes s'appuie finalement peu sur les SIQO ou l'appellation montagne. Et pour cette dernière mention, il n'existe quasiment pas de données chiffrées montrant un impact sur le consommateur.

Selon l'ADIV, il existe une multitude de marques à l'échelle du massif des Alpes, qui pourraient être utilisées pour la valorisation des produits, à condition d'avoir une réflexion sur le message véhiculé et sur la cible visée. En effet, dans un contexte d'évolution forte de la consommation de la viande, le consommateur recherche aujourd'hui une proposition de naturalité, d'alimentation santé / bien-être, et l'impact d'une signature « viande de montagne » ou d'une appellation « viande des Alpes » reste à vérifier.

Lors du séminaire, la table ronde, en présence d'éleveurs de la Drôme, des Hautes Alpes, et de représentants de l'AOP Vin de Savoie et du Pôle Agroalimentaire de l'Isère, a été l'occasion de préciser quelques incontournables de la communication produit :

- Mettre en avant la qualité du produit en réponse aux attentes des consommateurs (ex : non OGM, bien-être animal, pas d'antibiotiques, etc),
- Intérêt d'une démarche portée par les producteurs, prônant la recherche d'une juste rémunération des producteurs,
- Permettre aux filières de reprendre des parts de marché sur leur territoire,
- Intérêt de s'appuyer sur des démarches communes dotées d'importants moyens de communication (marques ombrelles régionales ou départementales, AOP vinicoles en recherchant des interactions entre les produits...)
- Intérêt des SIQO pour participer à des programmes de communication de masse

Ainsi, les filières viande du massif font preuve d'une belle dynamique et les démarches de structuration et de valorisation des produits sont nombreuses et majoritairement couronnée de succès. Les perspectives de développement sont réelles, et des actions restent à mettre en place afin d'accompagner les acteurs, les outils d'abattage et les entreprises, mais aussi pour rationaliser l'identification des produits ainsi que les campagnes de communication.

Patrice ROUCOLLE - Maison Régionale de l'Élevage

LA SICA LE MONTAGNARD, LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE

La filière porcine des Hautes-Alpes est en pleine évolution. L'expérimentation sur la recherche de nouveau produit s'inscrit dans ce dynamisme, dans ce mouvement global de renouveau et de remise en question de la filière vers toujours plus d'excellence.

Depuis de nombreuses années la Sica Le Montagnard a initié un travail sur la qualité de la viande. Dans le cadre du programme de recherche de nouveau produit (FEADER 16.2), le 27 mai dernier s'est poursuivi, à Saint-Laurent-du-Cros, l'expérimentation mise en place par la SICA le Montagnard, la Maison Régionale de l'Elevage (MRE) et Institut du porc (l'IFIP). Soutenu par l'Europe (FEADER) et par le Conseil Régional Sud PACA le projet étudie la mise en place d'un nouveau produit, un jambon séché à l'air libre à Orcières, à 2 305 mètres d'altitude. Le projet vise à améliorer les qualités organoleptiques des produits tout en continuant à développer une agriculture durable.

Cette expérimentation permet une remise en cause des pratiques tout au long de la filière (élevage, génétique, sanitaire, alimentation, transports, abattage) et permet une réflexion plus globale sur la filière. Ce projet s'inscrit également dans une dynamique de relance de la filière avec la construction du nouvel abattoir de GAP et l'installation de nouveaux éleveurs : Fabien BARTHELEMY (33 ans) qui vient de reprendre la suite de l'EARL Pré Pommier, Benjamin EYRAUD (23 ans) qui s'installe en GAEC, Pauline RENCHET (20 ans) qui reprend l'atelier porc de son grand-père Auguste BOREL, et Gabin CHARNIER (17ans, en première CGEA à Carmejane) qui a également un projet en filière porcine.

Le challenge pour les années à venir, est de continuer à développer la filière et de transmettre ces outils performants aux nouvelles générations.

Nathalie ESPIE
Maison Régionale de l'Élevage

INNOVATION :
«Un jambon séché à l'air libre en haute montagne»

Soutenu par l'Europe (FEADER) et par le Conseil Régional Sud PACA le projet étudie la mise en place d'un nouveau produit, un jambon séché à l'air libre à Orcières, à 2 305 mètres d'altitude.

Le jeudi 4 juillet 2019, s'est tenue la réunion de lancement du programme de recherche de nouveau produit (FEADER 16.2) porté par la SICA le Montagnard, la Maison Régionale de l'Elevage (MRE) et Institut du porc (l'IFIP). Gilles NASSY, (Directeur du Pôle viandes et charcuteries de l'IFIP) et Thierry LHOMMEAU (Technologies charcutières, process, Qualité des viandes et des produits de l'IFIP) étaient venu directement de Rennes pour participer au lancement de cette expérimentation. La MRE en tant que chef de file assure la mise en place du projet et coordonne les différents intervenants. Rassemblé autour du président de la SICA le Montagnard, Denis EYRAUD, les éleveurs ont pu échanger et mettre la dernière main au calendrier du programme.

Une nouvelle réunion de travail a eu lieu le 6 février 2020 en présence de Michel BARTHELEMY et Cindy OGIER (assistante qualité) de la Salaison du Champsaur qui sera partenaire du projet pour la partie salage et séchage des jambons.

Au cours de cette réunion, Denis EYRAUD est revenu sur l'un des objectifs de ce projet expérimental : la poursuite du travail sur la qualité de la viande, initié par la Sica le Montagnard depuis de nombreuses années. L'expérimentation va inéluctablement engendrer une remise en cause des pratiques d'élevage, des modes de transports, de l'abattage, de la génétique... elle permettra une réflexion globale sur la façon de produire.

Une visite de la Salaison du Champsaur et du site d'affinage à 2305 m d'altitude, a permis d'étudier la mise en place de l'expérimentation.

Des travaux seront nécessaires dans le chalet d'alpage, pour accueillir les jambons dans de bonnes conditions pour l'affinage. L'aménagement doit permettre des «réglages» tant au niveau de la température que de l'hygrométrie et de la ventilation (isoler, percer des ouvertures avec un système de trappes pour l'aération/ventilation...).

L'attention est portée particulièrement sur les écarts de températures entre la nuit et le jour qui peuvent être importants en altitude. Un système de prise de la température et de l'humidité a été installé pour contrôler ces variations.

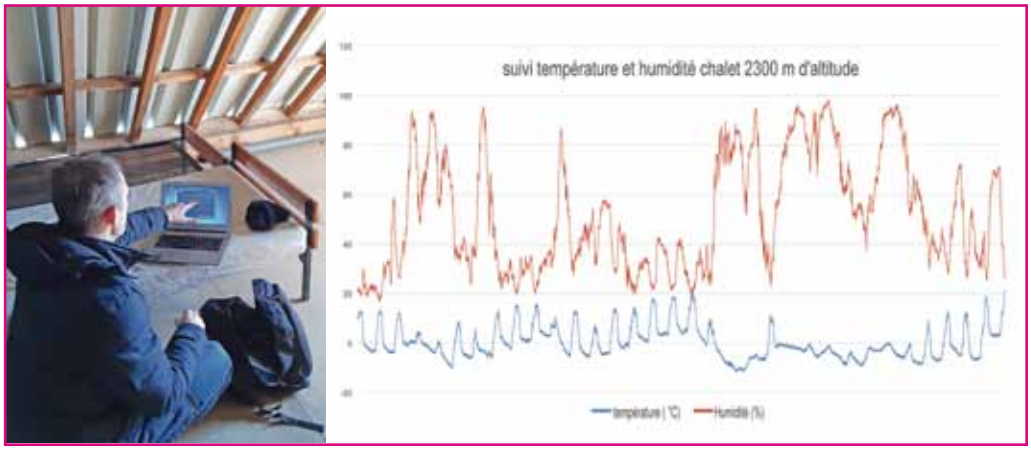

La sélection des jambons

Toutes les étapes de la production ont été remises en question pour cette expérimentation. En mai 2019, les truies ont été inséminées en Duroc et en Piétrain afin de mettre en place différents lots de jambons. Les facteurs génétiques déterminés par la race, influencent la qualité des viandes. Les premiers porcelets issus de ces inséminations sont nés en septembre 2019 et la sélection des jambons a commencé en mars 2020.
80 jambons ont été sélectionné en fonction :
- Du poids (poids carcasse, jambon brut, poids après parage)
- Du pH 1 (post mortem) et le pH 24 (24 heures après l'abattage) qui permet de mettre en évidence la capacité de rétention d'eau
- Des épaisseurs de gras et de muscle (TMP, G2, M2...)
- De la couleur (note échelle japonaise)
- Du persillé
- ...

LOT	pH1	TMP	Poids carcasse	G2	M2	pH24	Poids jambon brut	épaisseur gras (cm)	note échelle japo-naise	note persillé	poids après parage
Moyenne du lot 1	6,42	60,97	99,23	14,78	66,22	5,86	11,93	1,36	3,24	1,70	10,69
Moyenne du lot 2	6,46	59,29	89,79	16,24	61,52	5,58	10,89	1,48	3,00	2,00	9,93
Moyenne du lot 3	6,50	61,16	101,57	14,47	66,00	5,69	11,93	1,37	3,65	2,87	10,67

Le salage des jambons

Les jambons ont ensuite été acheminés vers la Salaison du Champsaur, à Saint-Laurent-du-Cros, pour le salage à l'aide d'une baratte.
15 jours après le salage les jambons ont été pesés pour suivre l'évolution du séchage.

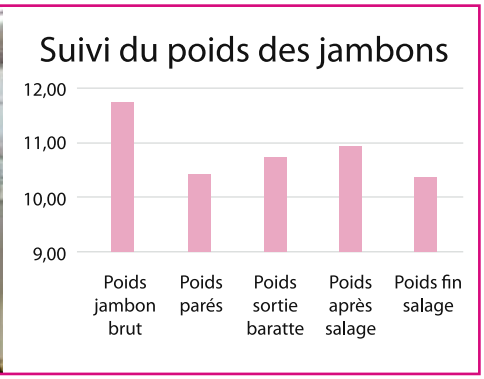

Zoom sur l'outil tomographe de l'IFIP

Le tomographe est une méthode d'imagerie non invasive et non destructive qui permet d'appréhender la composition corporelle. Il donne des informations quantitatives sur la densité et spatiales. Le tomographe permettra de suivre le process de salaison des jambons secs. La technologie RX est moins onéreuse et plus simple que l'IRM. Le premier scanner RX a été mis sur le marché en 1973. Cette technologie a commencé à être utilisée dans le domaine animal au début des années 1980. Les pionniers ont été les Norvégiens, suivis par les Néo-Zélandais et les Australiens. En 1990, les Hongrois et les Français se sont à leur tour équipés. Fin mai 2020, la semi-remorque de l'IFIP contenant le tomographe à rayons X, était stationnée sur le parking de la Salaison du Champsaur, pour scanner les jambons de l'expérimentation. Les images ont ensuite été analysées par traitement automatique, en utilisant un logiciel développé par l'IFIP.

La prochaine étape ?

A la suite des mesures tomographiques les jambons seront affinés dans un chalet d'alpage situé sur la commune d'Orcières. Un suivi rigoureux sera réalisé tout au long de cette période.
L'affinage à 2305 m (avec vue sur le sommet du Drouvet, sur les montagnes de Serre Reyna, de Gournier) permettra aux jambons d'acquérir une saveur unique (terroir, climat, altitude, ensoleillement, température, hydrométrie, savoir-faire...).

Nathalie ESPIE
Maison Régionale de l'Élevage

MERCI

À TOUTES LES FEMMES ET TOUS LES HOMMES DE LA FILIÈRE ÉLEVAGE ET VIANDE DES RÉGIONS PACA ET CORSE QUI CONTINUENT DE TRAVAILLER POUR NOURRIR LES FRANÇAIS PENDANT CETTE CRISE SANITAIRE !

PACA-Corse interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

Merci à #CeuxQuiFontLaViande
#FiersDeVousNourrir

laViande DES MÉTIERS, UNE PASSION PACA CORSE

Ovins

PACA

OVINS VIANDE

Analyse des conséquences de l'exposition au risque de prédation par le loup sur les élevages ovins de la région Sud

Etude sur cas-types

Depuis 2016, nous avons pris en compte les contraintes de l'exposition au risque de prédation par le loup dans l'élaboration des cas-types ovins viande de notre région. L'introduction de ces contraintes se traduit par :

1. **la mise en place d'un dispositif de protection adapté à chacune des situations décrites dans notre panel de cas-types,**
2. **la prise en compte des conséquences des attaques au troupeau et des changements de pratiques nécessaires, comme on les observe dans les exploitations de la région.**

Notre panel régional de 9 cas-types, qui sert de base à cette étude donne une représentation simplifiée de la diversité des systèmes d'élevages ovins viande régionaux. Chaque cas-type est élaboré en modélisant le fonctionnement d'un grand type de système d'élevage. Les choix faits pour la prise en compte de l'exposition au risque de prédation et de ses conséquences, pour réalistes qu'ils soient, ne reflètent pas complétement la réalité de terrain qui est bien sûr plus complexe. On serait même tenté de dire que ces choix refléteraient une situation « idéale » où, grâce à la mise en place de moyens de protection, les troupeaux subiraient un nombre d'attaques « raisonnable » et planifié. Les coûts liés à la mise en place des moyens de protection s'envolent parfois, le nombre d'attaques n'est pas connu à l'avance, et parfois c'est l'hécatombe. Dans tous les cas, le stress permanent dégrade fortement la qualité de vie des éleveurs et des bergers. Notons d'ailleurs qu'en dehors des conséquences techniques et économiques décrites pour les cas-types, les conséquences psychologiques sont importantes et non prises en compte dans nos modèles. Elles ont pourtant des conséquences techniques et économiques sur les exploitations (arrêt de certaines pratiques techniques et innovantes : génétique, décalage de la production…) mais aussi des conséquences sur les hommes et les femmes qui pilotent ces exploitations.

En résumé, ces indicateurs chiffrés des conséquences de la prédation appliquées à nos cas-types ne reflètent qu'une approche simplifiée et parfois sous-estimée de la réalité des préjudices technique, économique et humain de la prédation par le loup.

COLLECTION RÉSULTATS

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE idele
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
inosys RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

DESCRIPTION DES CAS-TYPES, SUPPORTS DE L'ÉTUDE

Haut montagnard, ovin pluriactif En haute-montagne alpine, un éleveur pluriactif avec 250 brebis Communes, une production majoritaire d'agneaux en bergerie, six mois d'hivernage intégral imposés par la contrainte climatique. L'exiguïté des surfaces cultivées limite la taille du troupeau et l'autonomie alimentaire.	HMONPA
Montagnard, ovin spécialisé, traditionnel En zone montagnarde alpine, un éleveur avec 360 brebis produisant des agneaux de bergerie. Cinq mois de bergerie intégrale obligatoire. Les surfaces cultivées sont réservées en priorité à la constitution des stocks hivernaux. Une forte contribution de l'alpage et des parcours de proximité au pâturage.	MONTSPE1
Montagnard, ovin spécialisé, fourrager Au nord de notre zone montagnarde alpine, un élevage avec 450 brebis Mérinos ou Communes, une production d'agneaux de bergerie finis. Une légère intensification de la conduite du troupeau et des surfaces fourragères, combinée avec la pratique systématique de l'estive.	MONTSPE2
Alpes du Sud, ovin spécialisé, tendance pastorale Au sud de la zone montagnarde alpine ou en limite de zone préalpine, un élevage transhumant de 450 brebis. Une production d'agneaux variés, finis ou semis finis, plus ou moins lourds, produits à l'herbe ou en bergerie. Un système très pâturant, économe mais pas autonome sur le distribué, fortement déployé sur parcours.	MONTSPE3
Préalpes, ovin spécialisé, troupeau transhumant Un éleveur transhumant avec un troupeau de 460 brebis Mérinos d'Arles en croisement viande intégral, une production d'agneaux de bergerie et une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées et cultures de céréales, parcours locaux et estive alpine.	PREASPE1
Préalpes, ovin spécialisé, troupeau sédentaire Un éleveur sédentaire avec 320 brebis Préalpes, une production d'agneaux de bergerie et une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées, cultures de céréales et parcours locaux.	PREASPE2
Préalpes, ovin diversifié, lavandin et céréales Une exploitation avec des productions végétales au sec et un troupeau transhumant de 300 brebis. Une production d'agneaux de bergerie finis. Un troupeau très déployé sur les parcours, les surfaces cultivées étant réservées en priorité aux cultures de vente.	PREADIV
Préalpes, ovin spécialisé, grand pastoral En moyenne montagne préalpine, un éleveur entrepreneur de garde en montagne, avec un troupeau transhumant de 500 brebis. Une production variée d'agneaux et d'agnelles de reproduction, produits à l'herbe. Une conduite quasi exclusive sur parcours, un système très économe avec achat intégral des stocks fourragers distribués.	PASTPREA
Alpes-Maritimes, ovin spécialisé, grand pastoral Dans la zone des Alpes Maritimes, un élevage de 400 brebis. Une production variée d'agneaux semi finis. Une conduite très économe sur le distribué avec achat intégral des stocks fourragers. Un troupeau très fortement déployé sur parcours, en toutes saisons.	MARALPIN

LE LOUP DANS LA RÉGION SUD, PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Le loup est apparu en PACA en 1992 causant dès le début des dégâts au troupeau.

En 2018, le loup a commis **2 349 attaques** en PACA faisant **11 891 victimes ovines**. A ces attaques, il faut ajouter les nombreuses attaques subies par les éleveurs de PACA lors de leur estive en région Rhône-Alpes (alpages dans la Drôme, l'Isère et les Savoie).

Comparé au chiffre des demandeurs d'aides ovines de la région de la même année (1 358 demandeurs pour 551 068 ovins), cela représente en moyenne **1,7 attaques** et **8,8 victimes** par éleveur (attaques constatées en région Rhône Alpes exclues).

La pression de prédation de nos cas-type est similaire à cette moyenne.

LA MISE EN PLACE DES MOYENS DE PROTECTION, APPLIQUÉE AUX CAS-TYPES

La mise en place de ces moyens de protection est en partie prise en charge par la mesure 7.6 (PACA) ou 7.6.2 (AURA) du FEADER et accompagnée administrativement par les services de l'Etat à travers les DDT(M). Elle est basée sur les trois éléments suivants : le gardiennage renforcé, les chiens de protection, le parc de garde et/ou de nuit.

Le dispositif de protection dans les élevages se fait en fonction du niveau de risque qu'ils supposent, des possibilités humaines, de facteurs extérieurs à l'élevage (proximité avec des sites fréquentés par du public, dimension multi-usages de certains espaces, …). Ce sont ces principes que nous avons appliqués aux cas types.

Le dispositif de gardiennage renforcé

Il couvre le besoin de surveillance du troupeau, ou de certains lots, dans des secteurs ou à des périodes de la journée où les brebis étaient auparavant laissées libres ou en parcs de pâturage ainsi que pour le regroupement nocturne du troupeau. Il oblige l'embauche (hors saison d'estive) d'un berger sur une durée de 2,5 mois à 6 mois et/ou de mobiliser du temps de travail supplémentaire de l'éleveur. On a estimé à

environ 3 h par jour le temps de travail supplémentaire dès que les animaux sont en zone de risque (surveillance supplémentaire, mise en place de parc nocturne, regroupement des animaux, alimentation et soins aux chiens de protection).

Selon les cas type, cela implique de 2 à 8 mois de travail supplémentaire pour l'éleveur ; l'évaluation du coût restant à charge de la mise en place de ce dispositif est le suivant :

- entre **900 €** et **2 400 €** par an, pour l'embauche d'un berger,
- entre **2 200 €** et **8 800 €**, pour estimer le coût du travail supplémentaire de l'éleveur.

Solde financier du dispositif de gardiennage renforcé

	HMONT	MONTSPE1	MONTSPE2	MONTSPE3	PREALPSPE1	PREALPSPE2	PREADIV2	PASTPREA	MARALPIN
Nb de mois embauche berger	2,5	2,5	2,5	5	4	4	6	2	3
Coût embauche d'un berger	5 250 €	5 250 €	5 250 €	10 500 €	8 400 €	8 400 €	12 000 €	4 400 €	6 600 €
Subvention embauche d'un berger	4 200 €	4 200 €	4 200 €	8 400 €	6 720 €	6 720 €	9 600 €	3 520 €	5 280 €
Solde Embauche Berger	**- 1 050 €**	**- 1 050 €**	**- 1 050 €**	**- 2 100 €**	**- 1 680 €**	**- 1 680 €**	**- 2 400 €**	**- 880 €**	**- 1 320 €**
Nb de mois de gardiennage éleveur	3	4	4	5	4	4	2	6	8
Coût gardiennage éleveur (3h/j)	5 335 €	7 114 €	7 114 €	8 892 €	7 114 €	7 114 €	3 557 €	10 670 €	14 227 €
Subvention gardiennage éleveur	2 03 €	2 717 €	2 717 €	3 396 €	2 717 €	2 717 €	1 358 €	4 075 €	5 434 €
Solde Gardiennage Eleveur	**- 3 298 €**	**- 4 397 €**	**- 4 397 €**	**- 5 496 €**	**- 4 397 €**	**- 4 397 €**	**- 2 198 €**	**- 3 595 €**	**- 8 794 €**
Coût parc et filet / an	505 €	830 €	830 €	2 905 €	2 830 €	2 830 €	1 705 €	2 905 €	505 €
Subvention parc et filet / an	404 €	664 €	664 €	2 324 €	2 264 €	2 264 €	1 364 €	2 324 €	404 €
Solde Parc et filet	**- 101 €**	**- 166 €**	**- 166 €**	**- 581 €**	**- 566 €**	**- 566 €**	**- 341 €**	**- 581 €**	**- 101 €**

Le dispositif des chiens de protection

L'introduction de chiens de protection génère des frais pour leur achat mais aussi pour leur entretien (nourriture, soins). C'est aussi pour les éleveurs du temps supplémentaire et la nécessité d'acquérir de nouvelles compétences pour l'éducation et la gestion de ces chiens qui sont sources de nombreux conflits avec les autres usagers du territoire. L'achat de chiens et leur alimentation sont pris en charge par des forfaits annuels, et pour cette étude nous avons estimé que ces forfaits couvrent **80 %** des coûts engendrés. Les éleveurs possèdent en moyenne entre **2 et 10 chiens**. Ces derniers représentent un cheptel en voie d'augmentation rapide.

Selon les cas-types, l'évaluation, du coût restant à la charge pour l'éleveur de la mise en place des chiens de protection varie entre **700 €** à **1 200 €.**

Solde financier du dispositif chien de protection

	HMONT	MONTSPE1	MONTSPE2	MONTSPE3	PREALPSPE1	PREALPSPE2	PREADIV2	PASTPREA	MARALPIN
Nb de chien	4	5	5	7	7	5	5	7	7
Coût chien / an	3 500 €	4 375 €	4 375 €	6 125 €	6 125 €	4 375 €	4 375 €	6 125 €	6 125 €
Subvention chien / an	2 800 €	3 500 €	3 500 €	4 900 €	4 900 €	3 500 €	3 500 €	4 900 €	4 900 €
Solde chien	**- 700 €**	**- 875 €**	**- 875 €**	**- 1 225 €**	**- 1 225 €**	**- 875 €**	**- 875 €**	**- 1 225 €**	**- 1 225 €**

Le dispositif de parc et clôture

Il consiste à sécuriser les parcs existants (ajout de fils de clôture supplémentaires, électrification), cette sécurisation génère des coûts en main d'œuvre et en matériels.
Il se traduit aussi par l'achat de clôtures mobiles supplémentaire (type filets) pour assurer le regroupement nocturne du troupeau, qu'il soit gardé ou en parc.

Les investissements en filets, sécurisation et mise en place de parc et leur électrification sont pris en charge à **80 %** dans le cadre de la mesure de protection. Pour notre étude, les investissements dans les parcs sont amortis sur 10 ans, les filets sur 2 ans et les électrificateurs sur 5 ans. Cela représente en moyenne un investissement annuel de **500 €** pour les cas les plus pastoraux à près de **3 000 €** pour les systèmes type préalpin avec mise en place de parcs.

Selon les cas-types, l'évaluation, du coût restant à la charge pour l'éleveur du dispositif de parc et clôture est de l'ordre de **100 €** à **600 €** annuellement.

Solde financier du dispositif de parc et clôture

	HMONT	MONTSPE1	MONTSPE2	MONTSPE3	PREALPSPE1	PREALPSPE2	PREADIV2	PASTPREA	MARALPIN
Coût parc et filet / an	505 €	830 €	830 €	2 905 €	2 830 €	2 830 €	1 705 €	2 905 €	505 €
Subvention parc et filet / an	404 €	664 €	664 €	2 324 €	2 264 €	2 264 €	1 364 €	2 324 €	404 €
Solde parc et filet	**- 101 €**	**- 166 €**	**- 166 €**	**- 581 €**	**- 566 €**	**- 566 €**	**- 341 €**	**- 581 €**	**- 101 €**

Bilan des coûts de la mise en place de moyens de protection

Le coût de la mise en place des moyens de protection s'élève de **14 500 €** à **28 000 €**. Leur prise en charge est très partielle implique un restant à charge pour l'éleveur de **5 100 €** à **11 400 €**, soit selon les cas-types entre **14 €** et **29 € par brebis**.

Solde financier du dispositif de la mise en place de moyen de protection

	HMONT	MONTSPE1	MONTSPE2	MONTSPE3	PREALPSPE1	PREALPSPE2	PREADIV2	PASTPREA	MARALPIN
Coût pour l'élevage des moyens de protection	14 590 €	17 569 €	17 569 €	28 422 €	24 469 €	22 719 €	21 637 €	24 100 €	27 457 €
Montant subvention pour les moyens de protection	9 442 €	11 081 €	11 081 €	19 020 €	16 601 €	15 201 €	15 822 €	14 819 €	16 018 €
Reste à financer par l'éleveur (RESTAFI)	**- 5 149 €**	**- 6 488 €**	**- 6 488 €**	**- 9 402 €**	**- 7 868 €**	**- 7 518 €**	**- 5 814 €**	**- 9 281 €**	**- 11 440 €**
RESTAFI / Brebis EMP	**- 21 €**	**- 18 €**	**- 14 €**	**- 21 €**	**- 17 €**	**- 23 €**	**- 19 €**	**- 19 €**	**- 29 €**

ÉVALUATION DES PERTES D'ANIMAUX, PERTE DE PRODUCTION ET INDEMNISATIONS

Pour les cas-types, le choix de la période et du nombre d'animaux impactés (brebis et agneaux morts ou disparus) est une situation moyenne. Nous l'avons chiffrée en fonction de la zone géographique du modèle, d'hypothèses d'exposition du système à la prédation et d'une moyenne des attaques des éleveurs rattachés à ce système.

Dans la réalité, le nombre d'attaques peut varier énormément et indépendamment du système de conduite des animaux. Le caractère aléatoire des attaques et de leurs conséquences est beaucoup plus marqué que dans modélisation : une année par chance il n'aura aucune perte alors que l'année suivante les dégâts pourront être importants. Le nombre des attaques est en grande partie lié à des facteurs extérieurs à l'éleveur (présence de loups plus ou moins de nombreux, conditions climatiques…).

Un nombre d'attaques contenu

Suivant les conduites d'élevage, les pertes affectent seulement les brebis ou à la fois les brebis et les agneaux. Ces derniers par leur comportement au pâturage, et encore plus sur parcours, sont plus sensibles au risque de prédation. Dans nos simulations, selon les cas-types, le nombre d'attaques varie de **1** à **4** par an (en dehors de la période d'estive) et on a estimé que les pertes résultantes varient de **5** à **25** brebis et de **0** à **15** agneaux, selon le cas-type.

Des animaux disparus qui alourdissent le bilan

Aux animaux prédatés, vient s'ajouter les animaux disparus. En s'appuyant sur les observations faites dans les élevages, nous avons estimé pour les cas-type que ces pertes supplémentaires représentent entre **43** et **89 %** des pertes constatées. Mais cette estimation est là aussi le reflet d'une situation moyenne. Certaines attaques entrainent un nombre de brebis ou d'agneaux disparus plus ou moins important qui dépendent du

lieu et des conditions de l'attaque. Par exemple, les systèmes de conduites très pastoraux, sur des milieux souvent boisés et fermés, sont plus exposés à ce genre de pertes, sans même parfois pouvoir faire constater les pertes réelles. Le règlement d'indemnisation pour les animaux disparus prévoit une indemnisation supplémentaire à hauteur de **20 %** ajoutée au montant des indemnisations des animaux constatés comme prédatés.

Dans nos simulations, cette prise en compte des brebis disparues ne couvre pas les pertes réelles des éleveurs.

Bilan des pertes directes (animaux retrouvés mort et disparus)

	HMONT	MONTSPE1	MONTSPE2	MONTSPE3	PREALPSPE1	PREALPSPE2	PREADIV2	PASTPREA	MARALPIN
Nombre d'attaques	2	2	1	3	1	1	1	4	4
Brebis retrouvées mortes	4	5	2	6	3	2	2	10	7
Brebis euthanasiées	1	2	1	2	3	1	1	5	3
Brebis disparues	3	5	2	8	3	2	2	10	10
Agneaux retrouvés morts	2	0	0	4	0	0	0	3	10
Agneaux disparus	0	0	0	2	0	0	0	6	5

Des conséquences à long terme sur les performances du troupeau

En situation réelle, les attaques perturbent fortement et durablement le troupeau (en terme de fonctionnement, conduite…). Nous avons constaté dans nos suivis des baisses de productivité et de fertilité, des avortements, des retards d'engraissement… Pour cette étude, nous avons estimé que cette baisse de fertilité est comprise dans une fourchette de **5 %** (hypothèse basse) et **15 %** (hypothèse haute). Dans la réalité, ces chiffres varient plus que cela en fonction du stade physiologique des brebis au moment de l'attaque mais surtout en fonction de la nature de l'attaque : certaines attaques sont beaucoup plus stressantes que d'autres.

Ces pertes sont qualifiées de pertes indirectes. Elles sont reconnues et indemnisées selon un barème un peu complexe comprenant un forfait et une part variable en fonction du nombre d'animaux (cf. encadré).

Prise en compte des pertes indirectes

- Attaque sur un troupeau de 0 à 100 brebis : forfait de 100 €
- Attaque sur un troupeau de 101 à 300 brebis : forfait 260 €
- Attaque sur un troupeau de plus de 300 brebis et moins de 5 victimes : 260 € pour les 300 première brebis et 0,4 € pour les autres brebis jusqu'à 1 200 brebis
- Attaque sur un troupeau de plus de 300 brebis et plus de 5 victimes : 260 € pour les 300 première brebis et 0,4 € pour les autres brebis sans plafond de 1 200 brebis

Si on applique ce barème à notre panel de cas-types, le cumul des pertes indirectes est estimé entre **14** et **80 agneaux** qui ne sont pas nés des suites des attaques de loup et du stress engendré sur le troupeau.

Bilan des pertes indirectes

	HMONT	MONTSPE1	MONTSPE2	MONTSPE3	PREALPSPE1	PREALPSPE2	PREADIV2	PASTPREA	MARALPIN
Nbre d'agx manquant si -5% de PN	14	19	27	20	24	16	14	21	15
Nbre d'agx manquant si -15% de PN	41	56	80	60	72	48	43	64	46

Bilan de la prise en charge des pertes directes et indirectes

Le bilan ci-dessous cumule les indemnisations liées aux pertes directes et indirectes, soit un montant qui varie entre **1 000 €** et **5 300 €** par an, en fonction du cas-type.

	HMONT	MONTSPE1	MONTSPE2	MONTSPE3	PREALPSPE1	PREALPSPE2	PREADIV2	PASTPREA	MARALPIN
Nombre d'attaques	2	2	1	3	1	1	1	4	4
Brebis retrouvées mortes	4	5	2	6	3	2	2	10	7
Brebis euthanasiées	1	2	1	2	3	1	1	5	3
Brebis disparues	3	5	2	8	3	2	2	10	10
Agneaux retrouvés morts	2	0	0	4	0	0	0	3	10
Agneaux disparus	0	0	0	2	0	0	0	6	5
Nbre d'agx manquant si -5% de PN	14	19	27	20	24	16	14	21	15
Nbre d'agx manquant si -15% de PN	41	56	80	60	72	48	43	64	46
Indemnisation pertes	1 210 €	1 400 €	600 €	2 020 €	1 200 €	600 €	600 €	3 315 €	3 050 €
Forfait animaux disparus	242 €	280 €	120 €	404 €	240 €	120 €	120 €	663 €	610 €
Pertes indirectes	520 €	520 €	320 €	960 €	324 €	268 €	260 €	1 360 €	1 200 €
Total indemnisation	**1 972 €**	**2 200 €**	**1 040 €**	**3 384 €**	**1 764 €**	**988 €**	**980 €**	**5 338 €**	**4 860 €**

Conséquences sur la marge brute des ateliers ovins

Le calcul de la perte de marge brute induite, est réalisé avec deux hypothèses de perte de productivité liées aux attaques de loup. Pour rappel l'hypothèse basse est fixée à **– 5 %** à et la haute à **– 15 %.**

Les modalités suivantes de calcul sont retenues :

- Les agneaux tués induisent une perte de marge brute égale au prix moyen de vente constaté,
- Les agneaux non nés induisent une perte de marge brute égale au solde sur coût alimentaire (SCA) d'un agneau (SCA = prix de vente d'un agneau – frais d'élevage d'un agneau).

Avec cette méthodologie, une perte de productivité de **5 %**, induit une perte de marge brute qui varie de **1 200 €** à **2 900 €** (soit **4 à 6 €/brebis**), en fonction du cas-type. Une perte de productivité de **15 %**, induit une perte de marge brute qui varie de **3 600 €** et **6 600 €** (soit **10 à 16 €/brebis**).

Les indemnités qui viennent compenser ces pertes les couvrent globalement bien lorsque la baisse de productivité est contenue à 5%. Le solde est positif dans un bon nombre de cas. Le fait d'avoir plusieurs attaques, multiplie le nombre de prises en charge des pertes indirectes et permet ce bon niveau de compensation.

Mais lorsque la baisse de productivité est plus importante 15 %, le solde perte de marge brute et compensation est presque toujours négatif, si ce n'est que parfois très légèrement positif.

Bilan économique des pertes avec deux hypothèses de perte de productivité

	HMONT	MONTSPE1	MONTSPE2	MONTSPE3	PREALPSPE1	PREALPSPE2	PREADIV2	PASTPREA	MARALPIN
Nombre d'agneaux morts ou disparus	2	0	0	6	0	0	0	9	15
Prix moyen des agneaux	*94 %*	*95 €*	*97 €*	*74 €*	*97 €*	*103 €*	*97 €*	*87 €*	*70 €*
Perte agneaux morts ou disparus	**188 €**	**0 €**	**0 €**	**444 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**783 €**	**1 050 €**
Agneaux manquants (H - 5%)	14	19	27	20	24	16	14	21	15
Agneaux manquants (H - 15%)	41	56	80	60	72	48	43	64	46
Perte de solde sur coût alimentaire	*83 €*	*81 €*	*82 €*	*67 €*	*84 €*	*90 €*	*85 €*	*87 €*	*70 €*
Temps de travail en + (3 h/attaque)	119 €	119 €	59 €	178 €	59 €	59 €	59 €	237 €	237 €
Perte de MB hypothèse basse	**1 435 €**	**1 640 €**	**2 255 €**	**1 952 €**	**2 070 €**	**1 510 €**	**1 271 €**	**2 869 €**	**2 354 €**
Perte de MB hypothèse haute	**3 693 €**	**4 683 €**	**6 646 €**	**4 612 €**	**6 090 €**	**4 411 €**	**3 694 €**	**6 566 €**	**4 489 €**
Perte de MB hypothèse basse / brebis	6 €	5 €	5 €	4 €	4 €	5 €	4 €	6 €	6 €
Perte de MB hypothèse haute / brebis	15 €	13 €	15 €	10 €	13 €	14 €	12 €	13 €	11 €
Montant indemnité versée pour les dégâts	1 972 €	2 200 €	1 040 €	3 384 €	1 764 €	988 €	980 €	5 338 €	4 860 €
Solde perte/gain hypothèse basse	**537 €**	**560 €**	**- 1 215 €**	**1 432 €**	**- 306 €**	**- 522 €**	**- 291 €**	**2 469 €**	**2 506 €**
Solde perte/gain hypothèse haute	**- 1 721 €**	**- 2 483 €**	**- 5 606 €**	**- 1 228 €**	**- 4 326 €**	**- 3 423 €**	**- 2 714 €**	**- 1 228 €**	**371 €**

QUEL BILAN DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE PRÉDATION ?

La prédation impacte l'exploitation dans sa structure : mise en place de moyens de protection, augmentation de la charge de travail mais aussi dans ses résultats annuels : animaux morts ou animaux disparus et baisse de production (agneaux non produits). L'ensemble de ces conséquences impacte fortement les résultats économiques de l'exploitation.

Ces pertes varient en hypothèse basse de **4 600 €** à **8 900 €** et en hypothèse haute de **6 800 €** à **12 100 €**. Cela représente une perte de **12** à **27 %** d'EBE selon les cas. Ces pertes de marge brute ramenées au salaire de l'exploitant, estimé à 2 SMIC, représentent une perte qui varie de **42** jours à **116** jours de salaire par an, en fonction du cas-type. Cela revient, avec une approche calendaire, à considérer que l'exploitant travaille sans rémunération, selon les cas, jusqu'au **11 février** ou au **25 avril** pour payer l'ensemble des frais restant à charge, liés au loup.

Bilan économique de la prédation avec deux hypothèses de perte de productivité

Bilan économique global	HMONT	MONTSPE1	MONTSPE2	MONTSPE3	PREALPSPE1	PREALPSPE2	PREADIV2	PASTPREA	MARALPIN
EBE du cas-type	42 000 €	50 900 €	55 900 €	51 000 €	47 600 €	41 800 €	51 100 €	56 900 €	42 200 €
Solde global hypothèse H -5%	- 4 612 €	- 5 928 €	- 7 703 €	- 7 970 €	- 8 173 €	- 8 040 €	- 6 105 €	- 6 812 €	- 8 934 €
Solde global hypothèse H -15%	- 6 869 €	- 8 971 €	- 12 094 €	- 10 630 €	- 12 194 €	- 10 941 €	- 8 525 €	- 10 509 €	- 11 069 €
En % EBE, H -5%	- 11 %	- 12 %	- 14 %	- 15 %	- 16 %	- 19 %	- 11 %	- 12 %	- 21 %
En % EBE, H -15%	- 16 %	- 17 %	- 22 %	- 20 %	- 25 %	- 25 %	- 16 %	- 18 %	- 27 %
Nombre de jours non rémunérés à cause du loup H -5%	- 46	- 59	- 77	- 79	- 81	- 80	- 61	- 68	- 89
Nombre de jours non rémunérés à cause du loup H -15%	- 68	- 89	- 120	- 106	- 121	- 109	- 85	- 104	- 110

EN RÉSUMÉ

Cette étude a le mérite de valoriser les données des cas-types de la région PACA. Elle permet également d'établir un bilan chiffré, à partir des éléments disponibles, de l'impact de la prédation par le loup dans les exploitations ovines spécialisées.

On note que malgré les dispositifs d'indemnisation existant, les conséquences pour les éleveurs ne sont pas des moindres, autant sur le plan technique (déploiement de moyens de protection, perte de cheptel…), que sur le plan économique (coût des mesures à mettre en œuvre et perte de production) ainsi que pour le moral des éleveurs !

Document édité par l'Institut de l'Elevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Février 2020 – Référence Idele : 0020 602 003 – Mise en page : Isabelle Guigue

Ont contribué à ce dossier :

Rémi LECONTE	Maison Régionale de l'Elevage	Maxime MAROIS	Institut de l'Elevage
Marie BREISSAND	Chambre d'agriculture 04	Elodie LAGIER	Chambre d'agriculture 05
Benoit ESMENGIAUD	Chambre d'agriculture 06	Fanny SAUGUET	Chambre d'agriculture 13
Alice RINGUET	Chambre d'agriculture 83	Claire GUYON	Chambre d'agriculture 84

INOSYS – RÉSEAUX D'ELEVAGE
Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

PACA

OVINS VIANDE

Observatoire de l'installation ovine en Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Bilan de 5 ans de suivi 2014-2018

L'observatoire à l'installation ovin viande de la région PACA a été mis en place dans le cadre du dispositif « références et expérimentation » auquel participent les techniciens de la Maison Régionale de l'Elevage, de l'Institut de l'Elevage et des Chambres Départementales d'Agriculture.

Il s'agit d'un dispositif annuel de recensement d'informations sur les installations ovines viande. Cet observatoire a pour objectif de mieux connaître l'installation d'éleveurs ovins ou de troupes ovines dans notre région. Il est basé sur un recueil et un recoupement d'informations collectées par les techniciens des Chambres Départementales d'Agriculture, notamment les nouvelles demandes d'aide ovine avec le concours et les informations de terrain.

Les éleveurs recensés dans cet observatoire ne font pas systématiquement l'objet d'un suivi particulier par les services élevages des Chambres d'Agriculture, ce qui explique la connaissance partielle de certaines situations.

En 2019, nous dressons un bilan de 5 années de ces suivis de 2014 à 2018.

QUI S'INSTALLENT EN PACA ?

300

INSTALLATIONS de 2014 à 2018

Il y a une vraie dynamique d'installation dans notre région. Cela représente suivant les années, un renouvellement entre 4 et 6% des actifs.

86 000

62%

38%

33 ans

AGE MOYEN

40 % des installés ont entre 20 et 29 ans

73% **FORMATION AGRICOLE** avant installation

Près de 40% des personnes s'installent avec le BPREA. C'est le diplôme minimum pour pouvoir percevoir les aides à l'installation. 26% ont un niveau de formation égal ou supérieur à Bac+2

COLLECTION RÉSULTATS

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE idele

AGRICULTURES & TERRITOIRES

inosys RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Trajectoire d'installation

Les jeunes, moins de 30 ans, s'installent en grande majorité à la sortie de leurs études (71%). Etre éleveur est leur premier métier.

Chez les plus âgés (plus de 40 ans), nous connaissons moins leur parcours, mais nous notons une grande proportion de reconversion professionnelle.

Le métier de berger et le salariat agricole sont une voie pour l'installation pour 21% des nouveaux éleveurs.

Trajectoire d'installation

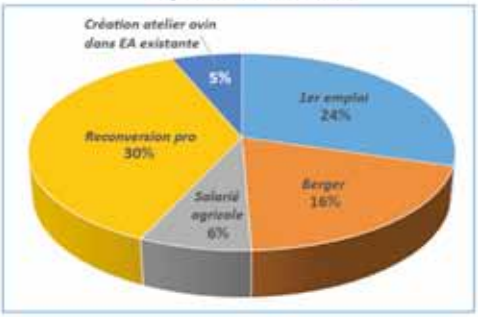

OÙ S'INSTALLE-T-ON EN PACA ?

Les installations se font sur tout le territoire de la région PACA. Les départements à forte densité ovine (Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence) sont ceux qui installent le plus d'éleveurs ovins. Rapporté au nombre de demandeurs d'aide ovine, dans tous les départements, il y a entre 3 et 6% de renouvellement annuel en moyenne. Les départements à faible densité ovine (Alpes-Maritimes, Var et Vaucluse) connaissent les plus fortes dynamiques d'installation en rapport de leur nombre d'actifs. Cela s'explique peut-être par un plus grand nombre d'opportunités dans ces départements. Des départements comme les Alpes-de-Haute-Provence, les Bouches-du-Rhône et les Hautes-Alpes sont certainement plus « saturés ».

Répartition géographique des installations de 2014 à 2018

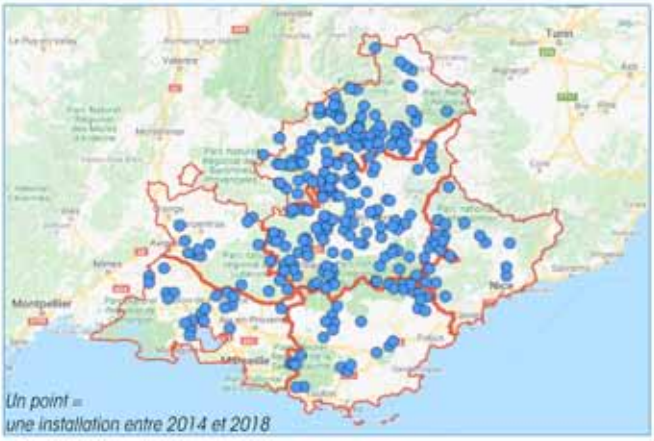

Installations de 2014 à 2018 par département

Département	Nombre d'installations 2014-2018	Nombre de demandeurs AO 2018	Taux de renouvellement annuel
04	113	421	5 %
05	89	471	4 %
06	28	115	5 %
13	20	153	3 %
83	29	126	5 %
84	21	72	6 %

PARCOURS À L'INSTALLATION

Durant cette période, sur les 212 installations dont nous avons eu connaissance (à noter que pour 30 d'entre elles, nous ne connaissons pas le détail), 128 ont eu lieu dans le cadre familial : CF (60%), 63 sont des installés hors-cadre familial : HCF (30%) et nous avons enregistré 21 créations d'atelier ovin dans des exploitations existantes (10%).

Type d'installation

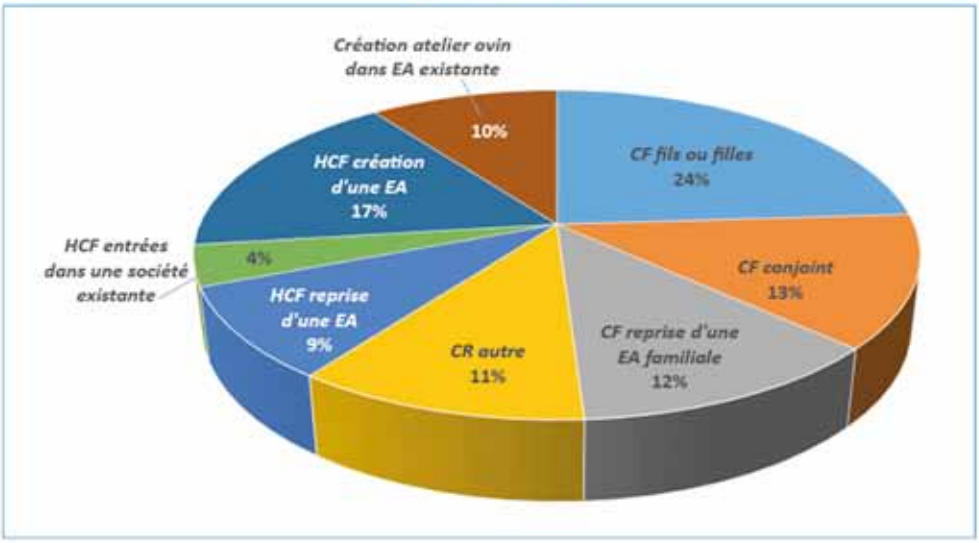

On note que dans les départements « les plus ovins » (04,05 et 13), l'installation se fait à 2/3 dans le cadre familial et 1/3 hors cadre familial. Dans les départements « moins ovins » (06,83 et 84), la proportion CF / HCF est plus équilibrée voire parfois avec une proportion plus importante d'installation HCF.

	04	05	6	13	83	84	Total général
Total CF	48	50	6	10	9	5	128
	68%	79%	38%	67%	56%	50%	67%
Total HCF	23	13	10	5	7	5	63
	32%	21%	63%	33%	44%	50%	33%

On note que seulement 52% des candidats s'installent avec des aides à l'installation (DJA ou Aide du Conseil Régional). Parmi les 48% qui se sont installés sans aide, nous notons que la plupart aurait pu y prétendre (âge et niveau de qualification suffisant). Les raisons de cette non demande d'aide à l'installation semblent diverses : lourdeur administrative, peur des engagements…

Au niveau de la forme juridique, on constate que 60% s'installent en exploitation individuelle et 40% sous forme sociétaire. Le GAEC représente 90% des formes sociétaires. On note que les installations hors-cadre familial se font très majoritairement sous forme individuelle.

	CF	HCF
Société	**67** (54%)	**9** (14%)
EI	**58** (46%)	**53** (86%)

QUE PRODUISENT LES INSTALLÉS ?

Les agneaux de bergerie et IGP Label Rouge Agneau de Sisteron sont la production principale des installés. Ces producteurs correspondent à 87% à des installés dans le 04, le 05 et le 84. Les installés des départements plus pastoraux (06 et 83) s'installent surtout en Tardons et Agneaux coureurs (75%).

Ceux qui choisissent la production en Agriculture Biologique (14) produisent des agneaux finis (13/14) et commercialisent en vente directe (11/14).

Nous connaissons le mode de commercialisation pour 141 des installés.

Type de produit

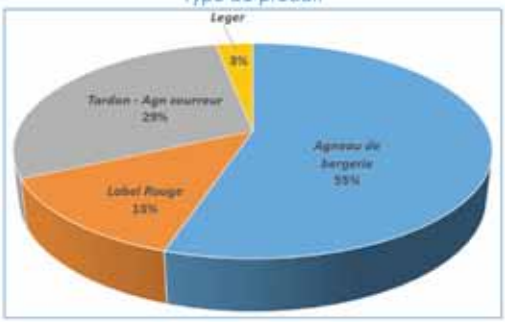

La commercialisation à travers des négociants est le moyen de commercialisation majoritaire chez les installés. Ce choix peut évoluer après quelques années d'installation vers la filière organisée ou la vente directe.

Un peu plus d'1/3 s'installent avec un projet de vente directe et produisent pour cela des agneaux finis qu'ils peuvent vendre à leurs clients.

La filière organisée (Coopérative Agneau Soleil, Association Ciel d'Azur) est choisie par un peu moins d'un quart des installés. Parmi eux, plus de la moitié s'inscriront également dans la démarche de qualité Label Rouge IGP « Agneau de Sisteron ». Les personnes qui adhèrent à une organisation de producteurs sont généralement des personnes qui s'installent dans le cadre familial (26/31).

	Agneau fini / de bergerie	Label Rouge	Tardon – Agn. coureur	Léger	Total général
OP	14	18			**32**
Négociant	34		36	4	**74**
VD	27		6	1	**34**
Non décidé	1				**1**
Total général	**76**	**18**	**42**	**5**	**141**

Document édité par l'Institut de l'Elevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Janvier 2020 – Référence Idele : 0020 602 001 – Mise en page : Isabelle Guigue

Ont contribué à ce dossier :

Rémi LECONTE	Maison Régionale de l'Elevage	Maxime MAROIS	Institut de l'Elevage
Marie BREISSAND	Chambre d'agriculture 04	Elodie LAGIER	Chambre d'agriculture 05
Benoit ESMENGIAUD	Chambre d'agriculture 06	Fanny SAUGUET	Chambre d'agriculture 13
Alice RINGUET	Chambre d'agriculture 83	Claire GUYON	Chambre d'agriculture 84

INOSYS – RÉSEAUX D'ELEVAGE
Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

MIEUX CONNAÎTRE LES ÉLEVEURS CAPRINS LIVREURS DE LAIT EN AOP BANON

Confédération Nationale de l'Elevage CNE

Ces dernières années la demande de Banon progresse constamment. Dans ce contexte les laiteries présentes sur la zone, dont la Fromagerie de Banon la plus importante, sont en recherche de lait de chèvre AOP. L'équipe technique caprine régionale vous propose de faire un point sur le fonctionnement d'une exploitation type avec livraison de lait AOP Banon.

Ces exploitations se rencontrent principalement sur la partie occidentale et nord de la zone d'appellation Banon. Il s'agit de la zone traditionnelle de collecte par la Fromagerie de Banon.

Ce système combine l'utilisation de parcours et de prairies en pâturage et un apport à l'auge de fourrages secs et de concentrés.

Cette stratégie permet de répondre au cahier des charges de l'appellation et de limiter l'impact de la sécheresse estivale tout en maintenant un niveau de production suffisant.

Les conditions d'élevage des chèvres pour la production de lait AOP Banon (extrait du cahier des charges) :

- L'éleveur doit disposer au minimum d'un hectare de prairie pour 8 chèvres et de 1ha de parcours pour 2 chèvres
- Les chèvres pâturent au minimum 210 jours par an et la consommation de foin est limitée à 600 kg / chèvre / an.
- Durant 120 jours par an la consommation de foin est limitée à 1,25 kg / chèvre / jour
- La ration complémentaire annuelle est composée au minimum de 60% de céréales ou sous-produits de céréales et limitée à 270 Kg / chèvre / an avec une restriction à 800 g / chèvre / jour.
- L'apport de luzerne déshydratée est limité à 60 Kg / chèvre / an avec une restriction à 400 g / chèvre / jour.
- L'ensilage, les fourrages enrubannés, les crucifères fourragères et les OGM sont interdits.
- La production moyenne du troupeau est limitée à 850 kg de lait par chèvre en lactation et par an.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure	Les produits et les ventes
• 2 UMO • 220 chèvres de race Alpine • 85 ha dont : - 10 ha de prairies naturelles - 44 ha de prairies temporaires - 11 ha d'orge - 20 ha de de parcours	• 154 000 litres de lait • Livraison à la fromagerie de Banon • 345 chevreaux pour la vente et le renouvellement

BATIMENTS, MATERIEL ET EQUIPEMENTS

Le bâtiment et l'installation de traite

Les animaux sont logés dans un bâtiment avec couloir central pour faciliter le travail d'alimentation. Les adultes disposent de 2m² d'aire paillée chacun.

L'exploitation dispose également d'un bâtiment de stockage des fourrages et de la paille ainsi qu'un silo par type de concentrés.

Une salle de traite avec 2 quais et 16 à 20 griffes est un minimum pour cette taille de troupeau. Un système de décrochage automatique est conseillé pour éviter la surtraite.

Le matériel

L'exploitation dispose de tracteurs, d'une chaine de fenaison complète.

Le matériel d'épandage, de semis et de travail du sol, peut s'envisager en CUMA, en copropriété ou par une entreprise.

LA PRODUCTION LAITIERE

154 000 litres de lait livré, soit 700 litres de lait par chèvre

TB : 37.7 g/litre

TP : 33.43 g/litre

Le prix moyen du lait livré est de 803 € / 1 000 litres pour un prix de base moyen de 730 € / 1 000 litres soit un bonus de 73 €/ 1 000 litres.

Cette bonification provient pour 45 € de la composition du lait (TB / TP) et pour 28 € de la qualité sanitaire du lait.

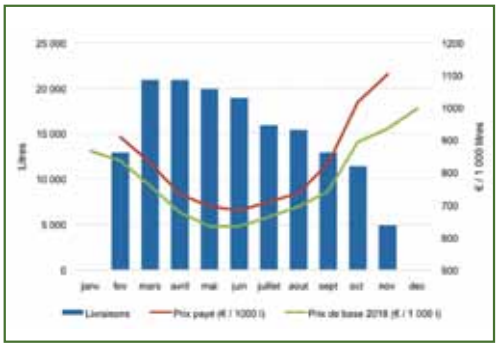

LA MAIN-D'OEUVRE ET LE TRAVAIL

1,5 UMO sont nécessaires à la bonne marche de l'exploitation. Le travail d'astreinte quotidien pendant toute la lactation est compris entre 5 et 6 heures par jour, voire plus lorsque du gardiennage sur parcours est effectué.

Une personne supplémentaire (salarié) est nécessaire lors des pics importants de travail : période des mises-bas et récolte des fourrages.

LA CONDUITE DU TROUPEAU

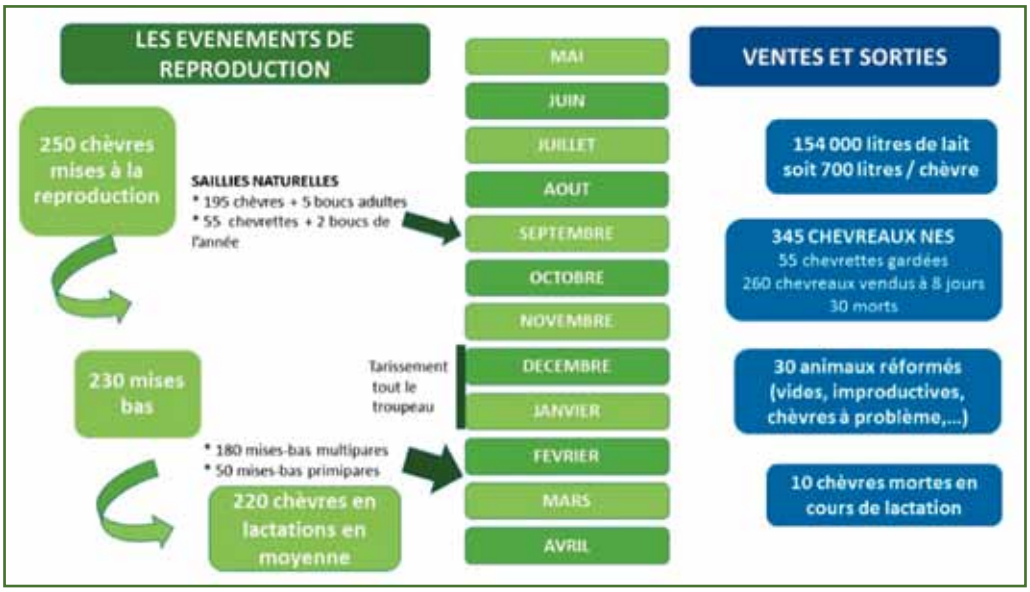

Le troupeau, de race Alpine, compte en moyenne 220 chèvres à 700 litres. Les animaux ont un bon potentiel génétique. Des échographies sont réalisées de façon systématique, l'objectif est d'écarter les animaux vides et improductifs.
Les mises-bas ont lieu en février et mars. Tous les animaux sont taris au plus tard le 30 novembre.
Le taux de renouvellement est de 25 %. Les chevreaux sont vendus à 8 jours.

LA CONDUITE DES SURFACES

L'exploitation est autonome en fourrages grâce à une bonne productivité des surfaces et à la pratique du pâturage qui permet de valoriser l'herbe d'automne, souvent difficile à récolter.
Les besoins annuels en stock pour l'ensemble des animaux du troupeau sont de 160 T, dont la moitié en 2° ou 3° coupe. Pour limiter les quantités de concentrés distribués, les fourrages doivent être de bonne qualité. Celle-ci passe par le déprimage sur les prairies naturelles qui permet de reculer la date de réalisation des foins et par des fauches précoces sur l'ensemble des prairies temporaires.

Chaque année 11 ha d'orge sont semés afin d'être autonome en céréales. Les besoins annuels en stock pour l'ensemble des animaux du troupeau sont de 34 T d'orge.
Il y a aussi 11 ha de prairies à dominantes légumineuses qui sont semées chaque année pour la rotation des cultures, les prairies restent 4 ans.

LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION ET DU PATURAGE

De la mise à l'herbe (début avril), jusqu'au tarissement, les animaux pâturent tous les jours entre les 2 traites, principalement sur les prairies temporaires, en parc mobiles (filets électrifiés). Une complémentation en foin est maintenue quotidiennement, à un niveau de 0.8 kg à 1 kg par jour au printemps et en été. La qualité du foin distribué, selon sa richesse en légumineuses et sa fibrosité, sera adaptée selon le type de pâture.
Les prairies naturelles et les surfaces pastorales sont utilisées en association avec un pâturage sur des secondes coupes de légumineuses. Il est nécessaire de bien maitriser le parasitisme.
Les chevrettes sont élevées à l'intérieur. Le lot des primipares reste séparé de celui des adultes jusqu'à la mise à l'herbe.

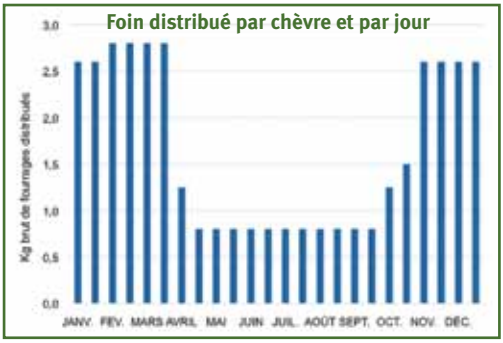

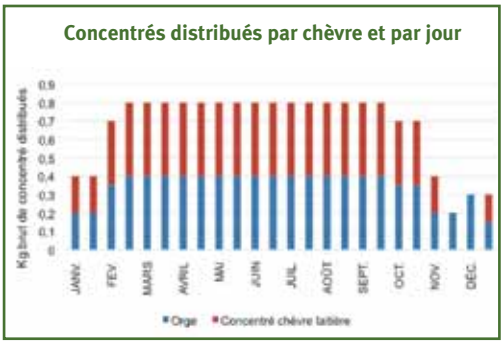

Les stocks annuels

	En Kg brut distribué par an			Besoin annuel du troupeau caprin (en T brute)
	Par chèvre	Par chevrette et bouc de l'année	Par bouc adulte	
Foin à dominante légumineuse 1° et 2°coupe (produit)	600	400	920	160
Orge (produit)	135	60	100	33,60
Concentré chèvre laitière	135			29,70
Concentrés jeunes		60		3,50
Total concentrés	270	120	100	66,80
Poudre de lait		18		1,00
Paille	300 kg / chèvre			66,00

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME

Pour réussir

- Assurer et maîtriser 120 jours minimum de pâturage pour une ration de base de qualité à moindre coût,
- Gérer correctement ses surfaces en herbe : production de foin, assurer un pâturage constant, entretenir et renouveler ses prairies,
- Tendre vers l'autonomie fourragère pour économiser sur les charges alimentaires,
- Investir dans du matériel fonctionnel de récolte des fourrages,
- Disposer de foncier agricole de bonne qualité à proximité de l'exploitation,
- Négocier un contrat pluriannuel avec la laiterie,
- Produire un lait de qualité optimale pour obtenir un prix rémunérateur.

Faiblesses

- Coût important des investissements (bâtiment, chaîne de récolte, équipement traite),
- Variabilité de la qualité des fourrages,

Forces

- Autonomie fourragère,
- Existence d'une AOP qui garantit un prix de base élevé.

Et en cas de désaisonnement…

Pour une production de lait d'hiver, mieux rémunérée, il est impératif de faire un traitement photopériodique qui permet de stimuler l'activité sexuelle des mâles (comportement, production et qualité de la semence) et des femelles (œstrus, ovulation) en dehors de la saison sexuelle. Toutes les étapes du traitement photopériodique peuvent être mises en place par l'éleveur dans les troupeaux pratiquant le pâturage et dont les animaux rentrent le soir en chèvrerie. Le traitement doit être appliqué aux mâles et aux femelles.

Le principe du traitement photopériodique consiste à soumettre les animaux à une alternance de jours longs et de jours courts à des moments de l'année très précis.

Les dates de mise en place de ce protocole dépendent aussi de la période de reproduction souhaitée par l'éleveur : le graphique ci-dessous montre les protocoles à appliquer selon la période. La durée des traitements lumineux exige une programmation et une prévision au moins un an avant les mises bas souhaitées.

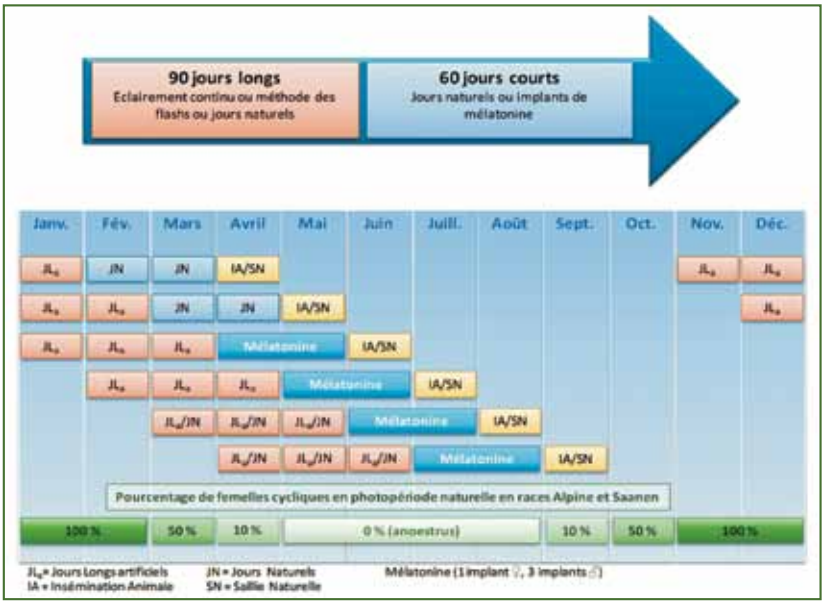

HYPOTHESES RETENUES

Pour le calcul du capital d'exploitation, nous avons retenu :

- des bâtiments neufs construits en totalité par des entreprises,
- une installation de traite neuve avec décrochage automatique,
- du matériel agricole d'occasion.

Pour le calcul des annuités d'emprunt, nous avons considéré :

- un apport personnel de 10 000 €,
- un financement du capital par des prêts avec des taux d'intérêts compris entre 1 et 2 %.

Un projet avec plus d'apport personnel ou une reprise de bâtiments ou équipement existants… viendront minorer le capital emprunté et les annuités et amélioreront le revenu.

RESULTATS TECHNICO-ECONOMIQUES DE L'ATELIER

Résultats économiques 2018 en Euros - Exploitation au bénéfice réel. 1,5 UMO, 220 chèvres, 154 000 l de lait, 85 ha

PRODUITS	182 380
70,73% produits caprins	129 002
Lait	123 662
154 000 litres à 803 € / 1 000 litres	
Viande	1 750
30 réformes à 15 €	
260 chevreaux 8 jours à 5 €	
Aide caprine : 220 chèvres à 16,32 €	3 590
29,27% Aides et soutiens de la Pac	53 378
DBP : 75 ha à 232 €	17 400
ICHN montagne	31 778
Aide à la production de légumineuses fourragères	4 200

CHARGES	110 519
31,15% de charges opérationnelles	56 810
8,91% charges alimentaires caprines	16 244
Concentré chèvre laitiére	12 563
Concentré jeunes	1 481
CMV	2 200
13,12% Charges d'élevage caprin	23 926
Poudre de lait : 1 tonne à 2 300 €	2 300
Paille litière : 44 tonnes à 100 €	4 400
Frais vétérinaire : 220 chèvres à 10 €	2 200
Contrôle laitier : 220 à 18,20 €	4 004
Achat de reproducteur : 3 boucs à 250 €	750
Echographies :250 à 2 €	500
Taxes diverses (interpro, équarissage)	972
Autres frais d'élevage : 220 chèvres à 40 €	8 800
9,12% Charges de la surface fourragère	16 640
Engrais (0/15/30 et ammonitrate) : 32 T à 305 €	9 760
Semences (orge et prairies temporaires)	5 225
Fourniture pour (fourrages ficelles,...)	500
Travaux par tiers (moisson) : 11 ha à 105 €	1 155
29,45% Charges de structure (hors amortissements et frais financiers)	53 705
Charges sociales exploitants	9 705
Salaires et charges du salarié (60 jours)	7 200
Foncier (fermage + entretien)	2 000
Bâtiment (location + entretien)	6 000
Matériel	10 700
Carburants, déplacements	7 100
Autres charges (assurances, eau, électricité, gestion, impôts...)	11 000

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (39,40%)	71 861
Soit par UMO familiale	47 907

ANNUITÉS	45 000

AMORTISSEMENTS	39 619
FRAIS FINANCIERS	6 000

Disponible pour famille et autofinancement	26 861
Soit par UMO familiale	17 907

Résultat courant	26 242
Soit par UMO familiale	17 494

INDICATEURS ECONOMIQUES	
Marge brute atelier caprin	72 193
Soit par chèvre	328
Soit pour 1 000 litres	469
Part de la marge brute dans le produit caprin	56%
Coût alimentaire (y compris SFP cap) / chèvre	160
Coût alimentaire (y compris SFP cap) / 1 000 litres	228
Capital d'exploitation 565 000	
Aménagement bâtiment + stockage	320 000
Equipement de traite	60 000
Matériel agricole	100 000
Aménagement foncier	10 000
Cheptel	75 000

Article rédigé dans le cadre des réseaux d'élevage grâce à un partenariat entre l'Institut de l'Elevage, les Chambres d'Agriculture PACA, le Syndicat Caprin et Fromager Fermier des Hautes-Alpes et la Maison Régionale de l'Elevage.

Henriette COURSANGE (synd. Caprin 05) – Josine GIRAUD (CA 04) – Pascale CLERC (CA06)
Audrey SEIGNER (CA 13) – Sevérine PASTORELLI (CA 83) – Michèle BULOT-LANGLOIS (CA 84)
Christine GUINAMARD (IDELE) – Vincent ENJALBERT (MRE)

Syndicat Caprin et Fromager Fermier des Hautes Alpes
INSTITUT DE L'ELEVAGE
AGRICULTURES & TERRITOIRES
inosys RÉSEAUX D'ÉLEVAGE
et avec le soutien financier de : RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
FranceAgriMer

OPÉRATION 4/1000

Cela sonne un peu « opération commando » : espionnage sur fonds de biodiversité et de pâturages, les vers de terre sont agités, les services secrets sont sur les dents.

On va séquestrer du carbone et pas question de le relâcher.

Non ce n'est pas une opération éco terroriste c'est une action pacifiste et positive pour la planète. Et elle s'appelle en réalité Initiative 4/1000.

Pourquoi stocker plus de carbone dans nos sols ? Un taux de croissance annuel de 4‰ des stocks de carbone du sol, dans les premiers 30 à 40 cm de sol, réduirait de manière significative dans l'atmosphère la concentration de CO_2 liée aux activités humaines.

Autrement dit, une augmentation, même infime, du stock de carbone des sols agricoles et forestiers est un levier majeur :

- Pour participer au respect de l'objectif de long terme de limiter la hausse des températures à + 2°C (seuil au-delà duquel les conséquences induites par le changement climatique seraient d'une ampleur significative, d'après le GIEC)
- Pour améliorer simultanément la fertilité des sols et la production agricole

L'agriculture contribue à la lutte contre les changements climatiques

Les activités humaines émettent d'énormes quantités de gaz carbonique (CO_2) dans l'atmosphère, ce qui renforce l'effet de serre et accélère le changement climatique. Chaque année, 30% de ce gaz carbonique (CO_2) est récupéré par les plantes grâce à la photosynthèse. Ensuite lorsque les plantes meurent et se décomposent, les organismes vivants du sol, tels que les bactéries, champignons ou vers de terre, les transforment en matière organique. Cette matière organique riche en carbone, est essentielle à l'alimentation des hommes car elle retient l'eau, l'azote, et le phosphore, indispensables à la croissance des plantes.

Si ce niveau de carbone augmentait de 4‰ tous les ans dans les premiers 30 à 40 cm de sol, l'augmentation annuelle de dioxyde de carbone (CO_2) dans l'atmosphère serait réduite.
C'est ce que propose l'Initiative «4 pour 1 000», les sols pour la sécurité alimentaire et le climat.

Les sols qui contiennent le plus de carbone c'est-à-dire de matière organique, sont les plus fertiles. L'initiative est ainsi favorable à l'environnement comme à l'agriculture et à la sécurité alimentaire mondiale. L'initiative internationale « 4 pour 1000, les sols pour la sécurité alimentaire et le climat » vise à la fois à atténuer le changement climatique en séquestrant du carbone atmosphérique dans les sols, et à améliorer leur fertilité ainsi que la capacité des agroécosystèmes à s'adapter au changement climatique.

Comment s'y prendre

Prioritairement réduire la déforestation et encourager les pratiques agro-écologiques qui augmentent la quantité de matière organique dans les sols et répondent à l'objectif de 4‰ par an.

Il s'agit par exemple de ne pas laisser un sol à nu, et moins travailler le sol, pour limiter les pertes de carbone. Plus on couvre les sols, plus ils sont riches en matière organique, et donc en carbone.

Il s'agit également de nourrir les sols de fumier et de compost, de restaurer les cultures, les pâturages, les forêts dégradées, les zones arides et semi arides de notre planète mais aussi de planter des arbres et des légumineuses par exemple (qui fixent en plus l'azote contenu dans l'atmosphère dans les sols, en favorisant la croissance foliaire des plantes).

Un cas unique et exemplaire en Région PACA !

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'expérimentation menée par l'IRAEE* sur 6 parcelles agricoles très diverses en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vu le temps imparti à l'opération, il s'agit plus de travailler sur une ou des méthodes de prise en mains et de suivi que sur des résultats. En effet un changement de pratique culturale aura un effet peu visible sur un pas de temps de deux années.

- Les prélèvements de sol ont été effectués simultanément sur les 6 parcelles en juin 2019.
- Les échantillons de terre ont été confiés au même laboratoire : analyses physico chimiques, matière sèche, capacité de rétention en eau, biomasse microbienne, fractionnement de la matière organique, minéralisation du carbone,
- Les 6 agriculteurs seront accompagnés par les conseillers de l'IRAEE pour mettre en oeuvre des pratiques agricoles favorables au stockage du carbone dans les sols et compatibles avec l'agroécologie, la biodiversité ... telles que l'enherbement en viticulture, intégration de prairies temporaires dans la rotation, l'implantation de haies, apport de matière organique, ...
- **Cet accompagnement personnalisé et coordonné devrait permettre d'identifier les pratiques les plus favorables** pour améliorer les stocks de matière organique des sols.

** - Inter Réseau Agriculture Energie Environnement - est un collectif de travail constitué à l' origine par 6 têtes de réseau AGIR à la fin des années 2000 :*

- *MRE Paca, Maison Régionale de l' Elevage Paca*
- *Chambre d' Agriculture du Vaucluse*
- *Chambre d' Agriculture des Bouches du Rhône*
- *Filière Cheval Paca*
- *Bio de Provence Paca*
- *CRIPT Paca : Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

GERES et SOLAGRO se sont associés aux 6 fondateurs. Ces 8 structures cherchent actuellement à créer une association afin de poursuivre de façon lisible et reconnue son travail d' accompagnement du monde agricole face au changement climatique.

Pour en savoir plus : www.jediagnostiquemaferme.com/ inter-reseau-agriculture-energie-environnement
www.4p1000.org

Laurence MUNDLER
Maison Régionale de l'Élevage

JOURNÉE BOVINE LAITIÈRE RÉGIONALE

Une journée régionale bovine à destination d'éleveurs bovins, organisée par la Maison Régionale de l'Elevage et la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, a eu lieu le mercredi 18 décembre 2019. Elle s'est déroulée sur l'exploitation du GAEC du Vieux Chaillol à Bruissard (05), exploitation mixte avec un atelier laitier et un atelier allaitant.
La journée était principalement axée sur la valorisation du lait en zone de montagne. Différentes présentations ont été proposées.

L'exploitation laitière du GAEC du vieux chaillol

CHIFFRES CLÉS DE LA PRODUCTION LAITÈRE DE MONTAGNE

01	Production lait de montagne/production nationale (%)	20 %
02	Surcoût collecte lait de montagne/lait de plaine	14 €/1 000L
03	Revenu moyen exploitant laitier en zone de montagne 2018	17 027 €/an
04	Revenu moyen exploitant laitier en zone de plaine 2018	24 855 €/an
05	Evolution moyenne du nombre d'exploitants laitiers en zone de montagne (2008 - 2018)	- 37 %
06	Nombre d'emplois dépendant de l'activité laitière en montagne	65 000

SOURCE CRIEL

« Quel avenir pour le lait en montagne ? »

A cette question, Alain Plan, directeur du CRIEL Alpes Massif Central (Centre Régional Interprofessionnel de l'Économie Laitière), a pu répondre.

Dans un premier temps, un état des lieux a été réalisé au sein de la filière laitière de montagne. Cette dernière représente un poids socio-économique important, notamment au travers de l'employabilité avec environ 39 200 emplois directs et indirects générés par les exploitations laitières françaises.

De plus, c'est une filière vertueuse d'un point de vue environnemental puisqu'elle est basée essentiellement sur le pâturage des animaux et suit des engagements en termes de réduction de l'impact carbone(programme Cap2R ou Climalait), de l'utilisation d'antibiotiques, du bilan azoté, et aussi de la diminution de la fréquence de traitement par les produits phytosanitaires.

Enfin, la filière laitière de montagne est reconnue grâce à des valorisations variées qui sont marquées par une tradition fromagère, une grande diversité de produits et la présence de SIQO (AOP, IGP, Bio). Dans le département des Hautes Alpes, le travail réalisé afin de valoriser l'origine montagne progresse avec notamment la mise en place de l'AOP Bleu du Queyras, en très bonne voie.

Actuellement, la filière est « à la croisée des chemins ». En effet, de 2014 à 2018, l'ensemble de la filière française est touché par le manque de rentabilité dans

un contexte de hausse des prix des matières premières et de tension du marché intérieur. En 2015, la suppression des quotas, qui participaient à «ancrer le lait» dans les territoires, a accéléré le processus. Mais aujourd'hui, il est établi que, sur la décennie à venir, la demande mondiale sera croissante : + 2% selon l'OCDE. Cependant, la tendance actuelle est plutôt à la diminution du volume de lait de vache livré autant dans les Hautes Alpes que dans les Alpes de hautes

Provence, ainsi que du nombre de producteurs.

A tout cela s'ajoute un manque de compétitivité de la part de la filière montagne avec des coûts supérieurs de 30 à 40% comparés à ceux de la plaine, et une différence de revenu d'environ 8 000€ par an.
Le directeur du CRIEL tient tout de même à rappeler qu'un avenir est possible, qu'il faut soutenir cette ambition de valorisation du lait de montagne.

Tout d'abord, un travail doit être effectué au niveau national dans le cadre du programme France Terre de Lait dont l'objectif est de revaloriser tous les maillons de la chaîne, mais aussi en mettant en avant les atouts de la filière, c'est-à-dire en donnant des perspectives aux éleveurs pour répondre à la fois aux attentes des consommateurs et aux besoins de visibilité des producteurs de lait.
Pour le lait de montagne, le travail portera sur trois leviers principaux :

- la technicité et la maîtrise des coûts,
- une PAC plus juste,
- une valorisation adaptée.

Par ailleurs, il faut prendre en compte qu'il s'agit d'un projet de structuration à l'échelle régionale avant tout, pour aller vers une dynamique collective au niveau des entreprises de collecte et de transformation, aider à la maîtrise des coûts de collecte avec une volonté de pérenniser l'activité économique, la durabilité des exploitations, et enfin, travailler sur l'adaptation des systèmes (autonomie, changements climatiques, coûts de production, maîtrise sanitaire, modernisation...).

Enfin, il s'agit d'une mobilisation pour le développement et le renouvellement des générations. Grâce à une communication positive autour de la filière et de ses métiers (attractivité du milieu, consommateurs, ...) et des accompagnements techniques et économiques des élevages, une meilleure efficacité économique sera possible.

Des solutions multiples sont proposées :
- Amélioration de la qualité
- Démarches publiques : SIQO, marques territoriales
- Démarches d'entreprises
- Jouer la carte du du « local
- Nouveaux outils : indicateurs // EGA
- Réflexions collectives autour de la «valorisation montagne ».

« Pour que nos montagnes restent Terres de lait »

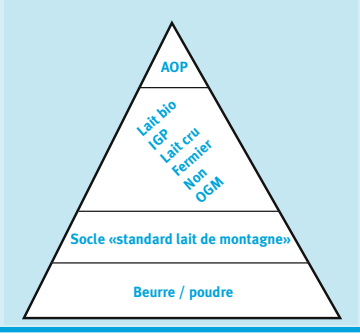

La démarche AOP Bleu du Queyras

Elle a été présentée par Valentin Noébès de la chambre d'agriculture 05 et Christian Blanc, président de l'association interprofessionnelle des producteurs du Bleu du Queyras. Cette démarche a pour objectif de donner une orientation vers une meilleure valorisation de la production, la promotion du savoir-faire artisanal et la dynamisation de l'installation.

Le lycée des Emeyères de Gap

Cette journée a également été l'occasion pour le lycée de présenter le nouvel atelier de produits laitiers. Ce dernier, en plus de celui des vaches laitières de race Abondance et Montbéliarde, va permettre au lycée d'être une « vraie » exploitation agricole, tout en formant les élèves et en proposant de l'expérimentation. L'inauguration du lycée, qui a eu lieu le 17 janvier dernier, lui donne un nouvel élan et pour ses formations proposées.

Le dispositif régional d'accompagnement technique fromager de la MRE

A été présenté par Vincent Enjalbert. Ce dispositif permet d'identifier les besoins de la filière, de monter des dossiers et de rechercher des financements pour maintenir une certaine gouvernance de la politique fromagère régionale. De plus, l'aide d'Actalia rend cet accompagnement possible, notamment grâce à une fromagerie expérimentale. La MRE et Actalia proposent ainsi des formations, de l'appui technique (CAEL, suivi qualité, technique, IFT, ...) et de l'expérimentation (tests d'efficacité de produits détergents alternatifs pour le nettoyage des fromageries, caractérisation des glaces fermières, ...).

Interbev PACA-Corse : projet PACTE pour un engagement sociétal

Estelle Feschet, lors de sa présentation sur le PACTE pour un engagement sociétal d'Interbev PACA-Corse, a rappelé le contexte d'évolution des attentes sociétales et des questionnements croissants des consommateurs sur l'élevage et la production de viande, ...

Cette journée, qui s'est clôturée par une visite de l'exploitation, a donc permis aux différents maillons de la filière laitière de se rencontrer et d'échanger sur tous ces sujets d'actualité, avec l'objectif de maintenir la dynamique de la filière laitière dans la région.

Clara JACOBS - Maison Régionale de l'Élevage

QUESTIONS À M. KERVEILLANT,

DIRECTEUR DE NORMABEV

sur le renouvellement de l'ACCORD INTERPROFESSIONNEL SUR LE CLASSEMENT, LE MARQUAGE, LA PESEE ET LA PRESENTATION DES CARCASSES DES BOVINS AGES DE 8 MOIS OU PLUS entré en vigueur le 20 septembre 2019.

Crédit Photo : Aldo SOARES

Pourquoi avoir renouvelé l'accord interprofessionnel sur le classement, le marquage, la pesée et la présentation des carcasses des bovins âgés de 8 mois ou plus (accord PPCM) ?

Jean-Yves KERVEILLANT : Dans le cadre de ses missions imparties par le code rural, l'Interprofession bétail et viande INTERBEV a souhaité proposer aux organisations nationales qui la composent, le renouvellement de l'accord sur le classement, le marquage, la pesée et la présentation des carcasses des bovins âgés de 8 mois ou plus ainsi que la circulation des informations d'abattage définissant les missions de la structure technique interprofessionnelle d'INTERBEV qu'est NORMABEV.

Cet accord revêt un caractère d'importance pour l'ensemble des opérateurs de la filière bovine française, du fait qu'il définit un grand nombre de règles régissant certains rapports contractuels au sein de notre filière économique.

L'accord précédent, relatif au même objet, était daté du 30 juin 2010 et avait été étendu par arrêté du 1er septembre 2010 pour une durée de 5 ans.

Le renouvellement de cet accord, qui reprend globalement les dispositions de l'accord de 2010, a été l'occasion d'apporter des précisions, de clarifier un certain nombre de dispositions qui pouvaient être sujettes à interprétation, et d'adapter certaines exigences aux modifications de la réglementation.

Les ajustements introduits dans le nouvel accord, signé le 19 septembre 2019, apportent encore plus de transparence, d'équité et de réactivité par rapport à l'accord de 2010.

Parmi les principaux amendements, il y en a un qui concerne le délai de remontée des informations d'abattage à NORMABEV, pouvez-vous nous l'expliquer ?

J-Y KERVEILLANT : L'envoi à NORMABEV, par chaque abattoir, des données d'abattage doit se faire le jour de la tuerie et, désormais, au plus tard à 22 heures (pour tous les abattoirs y compris ceux qui travaillent en deux équipes). Cette modification doit permettre aux éleveurs et apporteurs, en cas de litige, de porter réclamation dans des délais plus courts. Nous conseillons d'ailleurs aux éleveurs et apporteurs de consulter rapidement leurs données d'abattage via Internet sur le site http://interbevpacacorse.normabev.fr/ (sur la page d'accueil, en cliquant sur le l'icône bleue en haut à droite intitulée « **Vos données d'abattage** »). Ces données sont accessibles au plus tard à 7h le lendemain matin de l'abattage de leurs bovins. Ceci augmente les chances de disposer des carcasses entières en abattoir au moment de l'intervention de NORMABEV éventuellement sollicité pour traiter un litige.

Justement, en cas de litige, la gestion des réclamations des éleveurs (ou apporteurs) concernant le poids ou le classement d'un de leurs bovins a-t-elle aussi été réétudiée ?

J-Y KERVEILLANT : Oui, plus particulièrement les réclamations de classements, avec le cas particulier du traitement des réclamations lorsque la carcasse n'est plus présente entière dans l'abattoir dans les 24 heures suivant la mise à disposition des données d'abattage à l'éleveur (ou l'apporteur). Ceci permet aux réclamations de classements émises rapidement (dès le lendemain matin par exemple) par les éleveurs auprès de leur comité régional INTERBEV PACA-CORSE d'être traitées même si les carcasses ne sont déjà plus présentes entières dans l'abattoir. En effet, dans ce cas, NORMABEV doit se prononcer sur le classement en s'appuyant sur tous les éléments à sa disposition, y compris les documents transmis par l'éleveur (estimation d'un classement par un professionnel tiers par exemple) pour asseoir son jugement.

Toujours en rapport avec la gestion des réclamations, une nouvelle exigence est inscrite **: L'obligation pour l'abatteur de se doter d'un double système permettant de retracer l'ordre de passage des bovins** sur la chaine d'abattage afin de garantir la traçabilité des carcasses. Par exemple, en comparant l'ordre de passage des bovins à l'assommage et l'ordre de passage de leurs carcasses à la pesée fiscale.

Ce dispositif est essentiel dans le traitement des éventuelles réclamations (de poids et de classement) afin de garantir la traçabilité des carcasses. Il permet également aux abattoirs et abatteurs d'écarter tout risque d'erreur de traçabilité en cas de doute.

Y a-t-il de nouvelles données d'abattage devant être renseignées par les abattoirs ?

J-Y KERVEILLANT : Oui, dorénavant, les abattoirs ont **l'obligation de renseigner une donnée sanitaire**, la présence de douves vivantes dans le foie, sur le ticket de

pesée (remis à l'éleveur ou consultable sur internet) et sur la bande de contrôle éditée au fil de l'eau dans l'abattoir. Pour rappel, en cas de saisie du foie pour présence de douves, par les services vétérinaires, une pénalité de 8€ HT peut être facturée à l'éleveur par l'abatteur, conformément à l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement des bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage

Plusieurs évolutions de l'accord touchent la pesée des bovins en abattoir, pouvez-vous nous les exposer ?

J-Y KERVEILLANT : En effet, des précisions et clarifications ont été apportées au sujet des bascules, des tares et de leurs contrôles :

• **L'intégration à l'identique dans l'accord « PPCM » des dispositions de pesée des carcasses** (traitées initialement dans l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement des bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage ») et l'obligation faite aux abattoirs d'enregistrer le poids brut chaud des carcasses afin de s'affranchir des ajustements de tares liés aux échelons des bascules de pesées fiscales. Ainsi, le poids des tares doit être désormais déduit informatiquement à sa juste valeur, et non plus suivant un arrondi correspondant à l'échelon de la bascule comme cela pouvait se faire auparavant. Le suivi de ces dispositions est devenu désormais clairement de la responsabilité de NORMABEV.

• **A la pesée fiscale, dans les abattoirs, le remplacement progress**if (lors de leur renouvellement) **des balances « simple échelon »** par des balances « multi-échelons », toujours afin d'être au plus proche de la valeur réelle du poids des carcasses.

• **La précision de l'écart maximum toléré entre la tare déduite informatiquement et le poids repesé moyen des crochets** en service (écart supérieur à 100 g pour 2 crochets). La tare déduite informatiquement étant la moyenne de poids de deux crochets faite à partir des poids de tous les crochets présents dans l'abattoir, si la repesée de deux crochets choisis aléatoirement démontre un écart de plus de 100g par rapport à la tare affichée, l'abattoir se doit désormais de corriger le poids de la tare déduite ou de trier les crochets en service afin d'éliminer ceux qui s'écartent de la moyenne en faisant régulièrement des autocontrôles.

• **La précision de la fréquence des autocontrôles de pesées** définie selon la taille des abattoirs. Cette règle clarifie le dispositif d'autocontrôles des bascules de pesée fiscale par les abattoirs en fonction de leur volume d'abattage. Même si chaque bascule subit une vérification annuelle par le constructeur, les abattoirs se doivent dorénavant (au quotidien pour les abattoirs de gros volumes) de vérifier eux-mêmes le bon fonctionnement de leur bascule de pesée fiscale soit avec des masses étalons, soit en repesant des carcasses sur une seconde bascule.

Une des missions de NORMABEV est le suivi de la présentation des carcasses. Des modifications concernent-elles ce sujet ?

J-Y KERVEILLANT : Parmi les différentes parties anatomiques de la carcasse observées par NORMABEV lors du suivi de la présentation des carcasses, il y a la plaie de saignée et la gouttière jugulaire. **Un Guide de bonnes pratiques pour la présentation de la plaie de saignée et de la gouttière jugulaire des Gros Bovins à l'abattoir a été rédigé**. L'objectif de ce guide est de définir les aspects techniques permettant la maîtrise des opérations de parage sanitaire de la plaie de saignée et de la gouttière jugulaire, en intégrant l'ensemble des étapes du process d'abattage concernées. Il a fait l'objet d'une validation par les services de la DGAL.
NORMABEV est chargé du suivi de la bonne application de ce guide qui impacte directement la présentation de la carcasse.

Au sujet des Machines à Classer les carcasses de gros bovins, le dispositif est-il reconduit dans le nouvel « accord PPCM » ?

J-Y KERVEILLANT : **L'évolution principale est le relèvement du seuil de 3.000 T. à 4.000 T. pour l'obligation d'équipement par les abattoirs d'une machine à classer. La présence d'une machine à classer** qui, pour rappel est une aide au classement des carcasses de gros bovins, est désormais obligatoire dans les sites abattant plus de 4.000 tonnes de gros bovins par an (sur 3 années consécutives) au lieu de 3.000 tonnes dans l'accord de 2010. La question de l'équipement des abattoirs de plus petite taille (moins de 4.000 tonnes) s'est posée en raison des difficultés rencontrées par ces établissements pour assurer le bon fonctionnement des machines, en lien parfois également avec les conditions non optimales de leur implantation par manque de place sur la chaîne d'abattage. En France, sept abattoirs sont concernés entre 3.000 et 4.000 tonnes, représentant 2,2 % des abattages.

J-Y KERVEILLANT : Pour conclure, je tiens juste à rappeler que, partout en France, **NORMABEV, dans le cadre de ses suivis et visites inopinées en abattoirs, veille à la mise en place et à l'application au quotidien des différents points de ce nouvel accord.**

Une question ? un doute ? Contactez INTERBEV PACA-Corse !
interbev@paca-corse.fr
Tél.: 04 92 72 28 80

Propos recueillis par B. MACE

QUE FAIRE SI J'ACHÈTE UN ANIMAL QUI S'AVÈRE DANGEREUX ?

Crédit Photo : Georges Humbert

Lorsqu'une transaction porte sur un bovin constaté dangereux, l'Acheteur peut engager une action en garantie. Il dispose d'un **délai est de 7 jours calendaires** à compter du dernier transfert de risques.

L'appréciation de la dangerosité doit s'opérer également par un tiers. Ce partage doit permettre d'attester que l'animal présente une dangerosité anormale et excessivement élevée. Comme pour tous les accords interprofessionnels, c'est à l'Acheteur d'apporter la preuve des éléments qui le conduisent à demander la résolution de la vente.

L'Acheteur fait appel de la garantie du Vendeur pour le cas d'un animal dangereux et doit apporter les preuves suivantes :

- l'animal acheté ne semblait pas nerveux chez le vendeur lors de la vente, (réalité du vice)
- l'animal montre un comportement dangereux (signes, de charge) (gravité du vice)
- l'animal ne se nourrit pas et montre des signes de danger après la vente (antériorité du vice)
- son attitude exclut toute manipulation du bovin et son usage

Si toutes ces preuves sont présentes, alors la vente est considérée comme caduque et annulée.

Attention ! Le respect des obligations réglementaires d'ordre sanitaire lors de l'introduction d'un bovin dans un élevage tient lieu de prérequis pour le déclenchement de l'appel en garantie prévu dans l'accord achat et enlèvement des bovins destinés à l'élevage.

L'accord interprofessionnel « achat et enlèvement des bovins destinés à l'élevage » du 24 octobre 2019 codifie les relations commerciales entre les opérateurs de la filière.

Consultez vos données d'abattage
sur notre nouveau site :
http://interbev-pacacorse.normabev.fr
Avec votre n° de cheptel et un mot de passe.

Une question, Un doute ? Mot de passe perdu ?
Contactez-nous : ***Interbev PACA-Corse***
570 Avenue de la Libération - 04100 Manosque
Tél 04.92.72.28.80
Mail : interbev@paca-corse.fr

En savoir plus :
www.la-viande.fr
www.interbev.fr

À propos d'INTERBEV PACA-Corse :

Son rôle est de défendre, valoriser et promouvoir les intérêts communs de l'élevage et des activités industrielles, artisanales et commerciales de la filière viande. INTERBEV PACA-Corse a compétence pour les produits bœuf, veau, agneau et produits tripiers.

Suivez-nous !

@InterbevPACA-Corse

@Interbev_PACA

Estelle FESCHET – Interbev PACA-Corse

Tournée neige 2020 :

DÉGUSTATION DU LAIT DE MONTAGNE AU PIED DES PISTES !

Durant les vacances de février (du 16 au 19 février 2020), une tournée neige, organisée par le CRIEL, visant à promouvoir les produits laitiers, et notamment le lait de la région a été organisée au sein de quatre stations de ski de la région PACA. Il a été proposé au pied des pistes de ski :

- des dégustations gratuites de chocolat chaud au lait pasteurisé des Hautes Alpes située dans la commune de Chabottes,
- des dégustations de fromages de la Coopérative Laitière de la Vallée de l'Ubaye,
- des activités ludiques,
- des démonstrations de traite,
- des témoignages d'éleveurs.

Ces journées de rencontre ont été l'occasion d'informer le public à propos des produits laitiers régionaux et de l'élevage laitier. Ce moment privilégié a permis d'échanger avec les consommateurs et de leur faire découvrir le devenir du lait depuis la ferme jusqu'au lait de consommation ou aux produits fermiers transformés.
Des plus jeunes au plus âgés, cette animation a été très appréciée par les vacanciers et touristes des montagnes enneigées de notre région.

Cette journée a également été l'occasion pour le lycée des Emeyères de Gap de présenter leur nouvel atelier de produits laitiers. Ce dernier, en plus de celui des vaches laitières de race Abondance et Montbéliarde, va permettre au lycée d'être une « vraie » exploitation agricole, tout en formant les élèves et en proposant de l'expérimentation. L'inauguration du lycée, qui a eu lieu le 17 janvier dernier, lui donne un nouvel élan et pour ses formations proposées.

De plus, les Jeunes Agriculteurs du 05 nous ont rejoints et ont proposé des dégustations de viande de la région, notamment de l'agneau de Sisteron.

Clara JACOBS - Maison Régionale de l'Élevage

CONCOURS DE LA RACE MÉRINOS D'ARLES

38 ÈME FOIRE DE LA SAINT VALENTIN

La traditionnelle foire de la Saint-Valentin a eu lieu le mercredi 12 février au foirail de Saint-Martin-de-Crau. Chaque année, un concours « Mérinos d'Arles » est organisé par la FDO 13 en partenariat avec l'OS ROSE et la mairie de St Martin de Crau afin de récompenser le travail des éleveurs de cette race emblématique du sud-est de la France. Comme l'année précédente, les Jeunes Agriculteurs de St Martin de Crau ont organisé un concours d'agneaux d'engraissement.

14 éleveurs ovins ont répondu présents cette année au concours engageant avec eux plus de 150 animaux. Les critères sont basés sur la qualité lainière, la conformation ainsi que la correspondance avec le standard de la race. L'OS ROSE complétait également ce concours en récompensant la valeur laitière des animaux. De nombreux éleveurs ont été primés pour leur travail.

Cette foire reste l'un des plus importants rassemblements d'ovins, caprins et équins du département mais aussi de la région puisqu'elle accueille chaque année, en plus des nombreux éleveurs des Bouches-du-Rhône, des éleveurs du Vaucluse, des Hautes-Alpes et de la Drôme.

Crédit photos : FDO 13

Cette foire appréciée des éleveurs est également un lieu de rencontre, de partage et d'échanges de connaissances privilégiés pour ces passionnés du monde agricole.

Les critères de notation

Les femelles groupées par lot de 3 et les mâles en individuel sont jugés sur 3 critères : standard de race, conformation et laine. Chaque critère est noté sur 10 et la somme des 3 notes donne le classement par catégorie présentée : agnelles, brebis, béliers antenais (de 14 à 18 mois) et adultes.

Pour le standard de race, le jury apprécie la conformité des animaux aux standard de la race Mérinos d'Arles : gabarit, tête, aplombs et ossature, pigmentation, couverture de la laine... La présence de banillons (embryons de cornes), de tâches, de dos ensellé et d'aplombs défectueux a été pénalisée sur certains lots. Rappelons qu'en Mérinos d'Arles, le bélier porte des cornes (on dit alors qu'il est banard) ou non (motte) alors que chez la femelle, les cornes ne sont pas acceptées dans le standard de race.
En femelles, le jury en standard de race a particulièrement apprécié le lot d'agnelles du GAEC Champtercier et le lot de brebis du GAEC Lis Amélié, qui sont tous les deux arrivés 1ers de leur catégorie.

Crédit photo : FDO 13

Concernant la conformation, le jury va noter le développement de l'animal, c'est à dire sa charpente et la répartition des masses musculaires. Quel que soit le critère jugé, les lots de femelles homogènes sont

particulièrement appréciés par le jury. Pour les antenais, c'est le bélier du GAEC Trotabas et fils qui a eu la meilleure note de conformation et remporté le 1er prix de sa catégorie.

Concernant la qualité lainière, le jury n'a pas chômé avec 6 critères à évaluer :

- La couleur avec dans un premier temps l'identification de la couleur générale de la toison puis de la couleur des mèches
- L'étendue en vérifiant que la laine est répartie de manière cohérente sur l'animal
- La finesse avec un prélèvement au niveau de l'épaule et du gigot de quelques mèches pour l'évaluer à l'œil nu
- La longueur de mèche
- Le tassé de laine au travers de la densité folliculaire
- L'homogénéité des critères jugés ci-dessus sur l'ensemble de l'animal, ou du lot s'ils sont plusieurs, avec une attention plus particulière sur la finesse.

Un prix spécial laine permet également de récompenser le bélier ou le lot de femelles qui a la meilleure note en laine. Il a été remporté cette année par un bélier adulte présenté par le Domaine du Merle et issu du GAEC de Chameyer. A noter que ce bélier est également arrivé 1er de sa catégorie avec la meilleure note en standard et en conformation.

Pour le prix spécial valeur laitière (VL), il ne concerne que les éleveurs sélectionneurs car ils réalisent des pesées sur leurs agneaux et ont donc un index VL calculé.

Généralement, celui-ci varie entre 80 et 120 avec une moyenne à 100. Quelques animaux peuvent être en dessous de 80 et au-dessus de 120 mais ils sont rares. Plus un animal a eu index VL haut (au moins supérieur à 100), plus il est intéressant d'un point de vue génétique, on dit alors qu'il est améliorateur. Dans ce concours, le prix spécial VL est attribué au mâle ou au lot de femelles qui a l'index ou la moyenne des index le/la plus élevé/e. Il a été remporté cette année par le Domaine du Merle sur un lot de brebis avec un index VL moyen de 120 (118, 119 et 124 !).

Enfin pour le prix spécial agneaux d'engraissement, remporté par le GAEC Bos, le pointage s'est fait sur la conformation, l'état général, l'état d'engraissement et l'homogénéité des agneaux.

Félicitations à tous les participants !

Palmarès du concours

	1er prix	2ème prix	3ème prix
Bélier antenais	GAEC Trotabas et fils	Domaine du Merle	GAEC Champtercier
Bélier adulte	Domaine du Merle	GAEC Lis Amélié	GAEC Lemercier
Agnelles d'automne	GAEC Champtercier	Domaine du Merle	Joëlle Roux
Brebis	GAEC Lis Amélié	Domaine du Merle	GAEC Bos
Prix laine	Domaine du Merle	GAEC Champtercier	GAEC Lemercier
Prix valeur laitière	Domaine du Merle	GAEC de Chameyer	GAEC Lis Amélié
Prix agneaux d'engraissement	GAEC Bos	Domaine du Merle	

Crédit photo: FDO 13

Tiphaine VERDOUX : FDO 13
Frédérick DAUMAS : CA 13
Claire JOUANNAUX :
Maison Régionale de l'Élevage/OS ROSE

DES PERSPECTIVES POUR LA FORMATION À LA TRANSFORMATION DES PRODUITS

La coopération entre la région PACA et le piémont Italien dans le domaine de la formation aux transformations des produits se poursuit.

Après l'année scolaire 2019/2020 et l'expérimentation d'une formation initiale transfrontalière qui a permis à 12 élèves *(8 italiens et 4 français)* d'avoir, en un an, un diplôme français *(Certificat de Spécialisation « production, transformation et commercialisation des produits fermiers)* et italien *(Tecnico : Technicien de la Transformation Agroalimentaire)* le projet TRANSFOVAAL s'est poursuivi avec, sur notre territoire, principalement des actions dans le domaine de la formation professionnelle *(formations courtes)*.

Le projet a notamment permis de proposer aux éleveurs de la région une formation sur la fabrication de fromages à pâte filées type mozzarella, dispensé dans les locaux du centre fromager ACTALIA Carmejane par un formateur expert italien.

Cette formation a été suivie par une vingtaine de stagiaires en deux sessions de deux jours. Point de départ probable d'une explosion de la production de « Mozza » Provençale !

Dans le domaine de la transformation de la viande, domaine dans lequel les besoins sont importants dans la région, les exploitations vendant de la viande en direct et les nouveaux projets étant de plus en plus nombreux, l'offre en formation courte n'est pas très développée, le projet TRANSFOVAAL a permis de mesurer le besoins des éleveurs par une enquête et de mettre en place des formations pour y répondre.

Nous avons mobilisé les compétences d'un couple d'éleveurs ayant une grande expérience dans le domaine et la volonté de la partager leurs connaissances avec les autres. Grace à quoi il a été possible de proposer du mois de décembre 2019 au mois de février 2020 7 formations différentes :

Des formations en salle

- Conception d'un projet viande (2jours)
- Plan de maitrise sanitaire (3 jours)
- Conception d'un atelier de découpe et transformation (2 jours)
- Autoclave et sous vide (2 jours)

Et des formations pratiques en ateliers

- Charcuterie crue (2 sessions de 4 jours)
- Charcuterie cuite (2 sessions de 3 jours)
- Plats cuisinés (2 jours)

L'ensemble de ces formations a été très apprécié des stagiaires qui ont beaucoup appris sur la règlementation, les connaissances sur la viande et les techniques de transformation mais aussi apprécié le retour d'expérience, les nombreux conseils et nombreuse recettes partagés par nos formateurs.

Un projet de formation à distance

Le projet Transfovaal a également permit la mise en place d'un système de e-learning (parcours de formation en ligne) mutualisé entre les acteurs de la formation professionnelle que sont le centre fromager d'Actalia, la MRE et AGENFORM en Italie.

https://fr.elearning-transfovaal.com/formation-digitale/

Des cours vont être mis en ligne sur une plateforme dédiée qui permettra un suivi des élèves dans leur progression sur les parcours en ligne, la mise en place de test et les échanges avec les formateurs. Tous les cours seront disponibles en italien et en français. L'objectif de cette plateforme est de proposer des « formations mixtes digitales » c'est à dire de pouvoir dispenser les connaissances théoriques liés aux formations à distance afin de réserver le temps de présence a de la mise en pratique des connaissances.

Ce type de formation mixte a pour énorme avantage d'être beaucoup plus souple pour le temps d'apprentissage, la formation à distance est ouverte quelques semaines avant la partie en présentiel, les apprenants peuvent se connecter et suivre le parcours de formation quand ils le veulent, sans contraintes d'horaires, ils peuvent poser des questions et échanger avec les formateurs par messages et progresser dans leur apprentissage à leurs rythme avant la date de formation pratique. Cette souplesse est un formidable atout dans le domaine agricole et plus particulièrement de l'élevage en permettant de réduire le temps en présentiel et les déplacements des atouts pour faciliter la formation des éleveurs déjà en activité, qui ont souvent du mal à enchainer les jours hors de leur exploitation.

Dans le cadre du projet ce sont déjà 5 modules de formation qui sont créés :

- Module hygiène dans les ateliers agroalimentaires, orienté vers les artisans et les fermiers.
- Module sur la qualité du lait.
- Module sur la qualité de la viande.
- Module sur le vocabulaire technique en agroalimentaire (franco-italien)
- Module commercialisation des produits fermiers

Tout porte à croire que l'intérêt de ce système de formation pour les organismes de formations et les apprenants entrainera un rapide développement de nouveaux modules au service de la formation dans notre région.

Vers un développement des formations à la transformation de viande à la ferme

La présentation de l'ensemble des actions du projet TRANSFOVAAL a été faite au lycée des Emeyères lors d'un évènement de clôture qui s'est tenus le jour de l'inauguration de l'atelier de transformation de l'exploitation du lycée une journée fort suivie sur le thème de la transformation.

Le projet a également été présenté au Salon International de l'Agriculture en février dernier sur le stand de la MRE, l'occasion de présenter au niveau national les avancées permises par la coopération transfrontalière dans le cadre du programme ALCOTRA.

Des avancées pour les territoires permises par les financement de l'Europe mais surtout par la coopération créé entre les acteurs partenaires de ces projets qui travaillent en synergie pour le développement commun.

Samuel DONNEAUD
Maison Régionale de l'Elevage

VERS UNE INSCRIPTION DE LA TRANSHUMANCE AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

Cette démarche, portée par le CORAM (Collectif des races de massifs), en partenariat notamment avec la Maison de la transhumance et le CERPAM, vise à la reconnaissance de la pratique de la transhumance à l'UNESCO pour la France, fin 2022, dans le cadre d'une candidature multinationale.

Une première inscription pour l'Italie, l'Autriche et la Grèce
La transhumance a été inscrite sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité lors du Comité intergouvernemental de sauvegarde, réuni en décembre 2019 en Colombie. Le dossier, porté par l'Italie, la Grèce et l'Autriche, est intitulé La transhumance, déplacement saisonnier des troupeaux le long des routes migratoires en Méditerranée et dans les Alpes.
Cette candidature, évoquée depuis le milieu des années 2000 en Italie, pays chef de file, était initialement axée sur l'inscription dans la Liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité des traturri.
Ces voies de transhumance, contrairement aux drailles et carraires reliant la Provence aux Alpes, y sont en effet inventoriées et protégées, notamment sur certains territoires du Centre-sud du pays comme les Abruzzes, le Molise ou les Pouilles. Le dossier inscrit en 2019 au patrimoine culturel immatériel porte essentiellement sur le déplacement à pied des bergers et des troupeaux, selon deux grands types transhumance : la transhumance dite « horizontale », dans les régions de plaines ou de plateaux, et la transhumance dite « verticale », typique des régions montagneuses.

Il met notamment en avant les savoir-faire des bergers, rituels et pratiques sociales communes en matière de soin et d'élevage des animaux, de productions alimentaires, de gestion durable des terres et des forêts, des ressources en eau et des risques naturels, ainsi que de transmission de ces savoir-faire spécifiques aux jeunes générations.

Et pour la France ?

Le dossier est porté par le CORAM, qui a engagé, avec l'appui du Ministère de la Culture, la procédure d'inscription de la pratique de la transhumance sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Un Comité de Pilotage a été instauré au

ITALIE

GRÈCE

AUTRICHE

Crédits photos : S. Bayon Vera, P. Fabre, L. Garde, F. Haas, Kulturverein Schnals, N. Lanese

Remise de la fiche Provence-Alpes, SIA 2020

Vallée de l'Ubaye, Alpes

Vallée d'Ossau, Pyrénées

printemps 2019, composé notamment de différents acteurs du pastoralisme représentatifs des six territoires identifiés : Pyrénées, Cévennes et Massif Central, Vosges, Jura, Alpes et Provence, Corse.

Un recensement auprès de chaque territoire des pratiques et savoir-faire a été réalisé, couvrant les différentes formes de transhumances, de modes de déplacements, de races, de produits, d'organisations collectives, de formations et de transmission des savoirs, de preuves de vitalité. Les risques et menaces ont également été inventoriés, permettant d'élaborer un plan de sauvegarde abordant l'ensemble des problématiques contemporaines et devant permettre de garantir la pérennité du bien une fois celui-ci inscrit.

Pour le territoire Alpes et Provence, cette fiche d'inventaire a été principalement réalisée par la Maison de la transhumance, le CERPAM, la Fédération des Alpages de l'Isère et le SUACI Montagn'Alpes. L'ensemble des fiches ont été remises au Ministère de la Culture lors d'une cérémonie officielle le 28 février 2020, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture de Paris.

Des lettres de consentement des principales structures concernées par la transhumance dans les différents territoires identifiés, ainsi qu'à l'échelon national, ont été fournies durant le printemps 2020. Le dossier a également reçu le soutien du Ministère de l'Agriculture.

Cette première étape, réalisée dans des délais très resserrés, a été franchie le 2 juin dernier avec l'avis favorable rendu à l'unanimité par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel. Cette reconnaissance permet, dès l'été 2020, d'engager des démarches de valorisation et de promotion de la pratique, ainsi que des événements liés à la transhumance, dans le respect des conditions d'utilisation de l'emblème Patrimoine Culturel Immatériel en France.

Dépôt d'une candidature multinationale en mars 2021
Une fois l'inventaire national validé, la phase d'internationalisation de cette démarche en Europe pourra s'opérer, afin de s'agréger au dossier déjà reconnu en décembre 2019 pour l'Italie, l'Autriche et la Grèce. Le dépôt de cette candidature multinationale auprès de l'UNESCO est prévu pour mars 2021, avec

ESPAGNE

à ce stade de la démarche comme pays partenaires pressentis l'Espagne, le Portugal, l'Albanie, la Roumanie, la Croatie, le Luxembourg et Andorre. Des démarches équivalentes d'inscription à l'inventaire national sont ainsi en cours dans ces pays, seule l'Espagne ayant déjà réalisé cette inscription. Après le dépôt de la candidature d'agrégation en mars 2021, si l'Organe d'évaluation émet un avis favorable, l'inscription de la transhumance sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité sera élargie à ces nouveaux pays en décembre 2022, à l'occasion du 17ème Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Des temps de communication spécifiques à cette démarche de reconnaissance sont prévus dans le cadre de différents évènements devant se tenir de la Provence aux Alpes dans les mois qui viennent, si le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19 le permet : Rencontres nationales des acteurs du pastoralisme (23 au 25 septembre, vallée de l'Ubaye), colloque Pastoralisme collectif (novembre, Marseille), colloque Pastoralisme et espaces naturels protégés (Aix-en-Provence), Assemblées générales du CERPAM et de la Maison de la transhumance (...).

Patrick FABRE - Maison de la Transhumance
(www.transhumance.org)
Laurent GARDE - CERPAM
(https://cerpam.com)

ALBANIE

ROUMANIE

Retrouver sur le site www.mrepaca.fr

- Tous les anciens numéros du bulletin Résonances
- L'actualité COVID-19
- Les fiches techniques par production
- Etc…

A partir du 1er juillet 2020,

la MRE reprend ses permanences bâtiments sur rendez-vous

- A la MRE à Manosque,
- A la Chambre 04 à Digne le premier mardi du mois.
- A la Chambre 05 à Gap le troisième mardi du mois.

Contactez L. Mundler, architecte conseil de la MRE
au 06 64 94 43 68

LA RÉUSSITE
EST EN VOUS
ÉLEVEURS
+X
CRÉATEURS REPRENEURS,
découvrez tous les avantages que nous
vous réservons, sur www.bpaura.fr
BANQUE
POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES
+X